

Stratégie de façade maritime

Document stratégique de la façade Sud-Atlantique





Navire porte-conteneurs et remorqueur en approche du Port de la Rochelle ©Port-Atlantique La Rochelle

Crédits photographiques de la page de couverture : Plateau et phare de Cordouan ©SMIDDEST Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde / Ostréiculteur ©Photothèque Terra - Arnaud Buisson - Ministère de la Transition écologique et solidaire / Sterne Caugek sur le Banc d'Arguin ©SEPANSO - Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest / Marins-pêcheur à bord d'un fileyeur de Capbreton @Nicolas Le Lièvre - Sud-Ouest / Hippocampe dans un herbier de zostères du Bassin d'Arcachon ©Agence Française pour la Biodiversité (AFB) / Surfeur à Hossegor ©Archives Sud-Ouest / Dauphin commun du Golfe de Gascogne ©Ifremer.

Table des matières

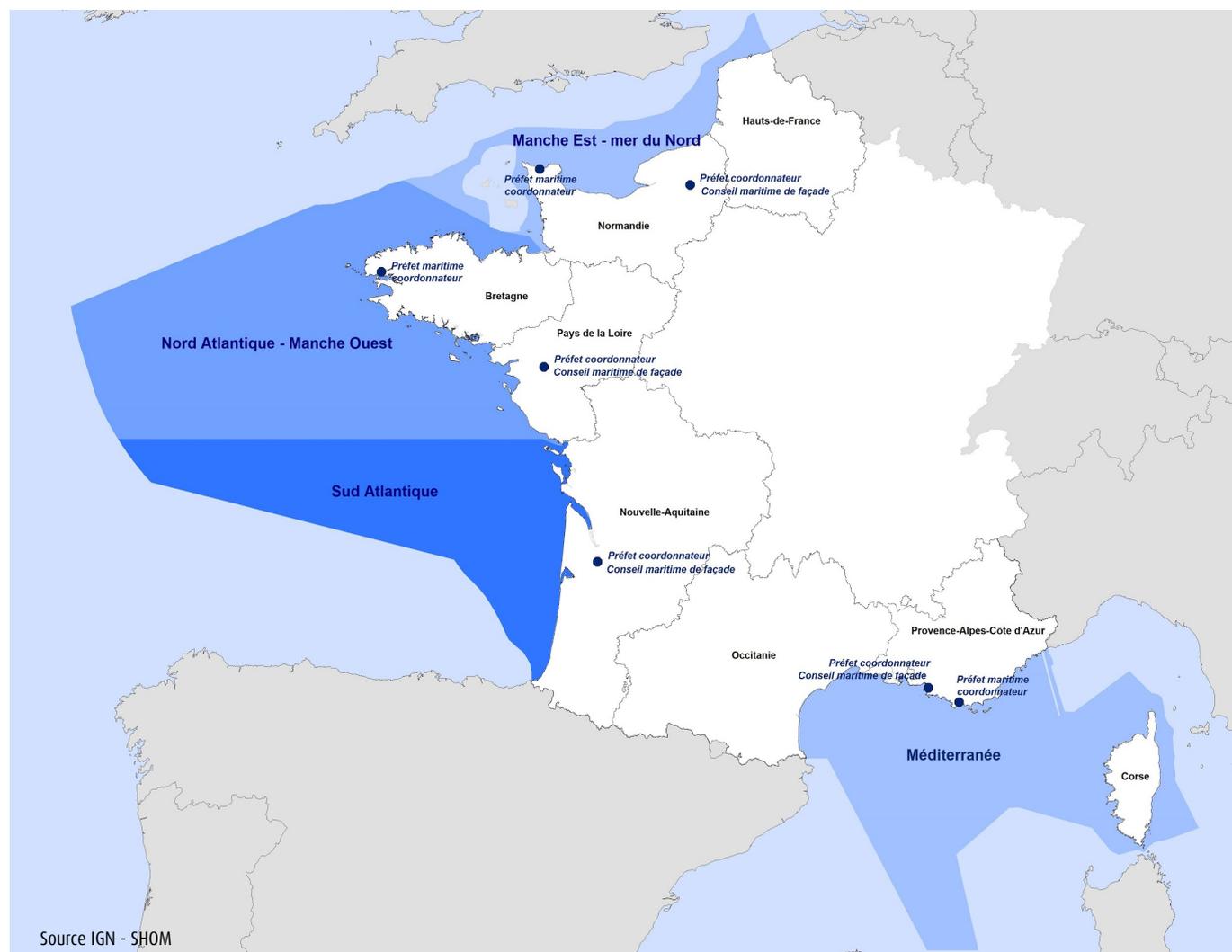
Préambule	4
1. Le cadre national et européen du document stratégique de façade	5
2. L'échelle de la façade Sud-Atlantique	5
3. Le régime d'opposabilité du document stratégique de façade Sud-Atlantique	6
4. L'élaboration du document stratégique de façade Sud-Atlantique	6
5. La composition du document stratégique de façade Sud-Atlantique	7
Partie 1 : Situation de l'existant	11
Chapitre 1 : État des lieux	12
1.1. Les activités maritimes et littorales	12
1.2. Les écosystèmes marins et littoraux	19
1.3. Les sites , les paysages et le patrimoine naturel	21
1.4. Les risques	22
1.5. La connaissance, la recherche, l'innovation et la formation	23
1.6. Les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	24
1.7. Interactions entre activités et environnement	27
Chapitre 2 : Vision pour la façade	30
Partie 2 : Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes	35
Chapitre 1 : Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux	36
Chapitre 2 : Carte des vocations	44
Glossaire	48
Liste des annexes	51



PRÉAMBULE

Avec ses espaces maritimes et littoraux, la France possède un patrimoine naturel remarquable et un potentiel de développement socio-économique important. L'excellence de sa recherche océanographique est reconnue à travers le monde. Certaines filières industrielles comme la construction navale, le transport de marchandises et le nautisme sont en pointe. Son pavillon est reconnu pour la qualité, la technicité et le sérieux de ses navires et de ses équipages. Sa marine nationale est présente sur toutes les mers. Des mutations ou des impulsions sont lancées pour des secteurs historiques ou émergents. Sa compétence en matière de gestion d'espaces naturels marins protégés est largement reconnue dans le monde.

La mer et le littoral font l'objet de nombreux usages. Ils sont également soumis à de nombreuses pressions du fait de l'urbanisation, de l'artificialisation des sols, du changement climatique, des pollutions terrestres ou de l'impact des activités. Pour que la mer et le littoral soient des lieux d'échanges, de richesses, de partage, de connaissances et de culture, la France s'est engagée depuis le début du millénaire dans une politique maritime prenant en compte la préservation du milieu marin, patrimoine commun de la nation, et le développement économique des activités maritimes et littorales, favorisant ainsi une gestion intégrée entre la terre et la mer.



Façades maritimes de France métropolitaine

1 Le cadre national et européen du document stratégique de façade

Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée, en février 2017, d'une **stratégie nationale pour la mer et le littoral**, qui constitue le document de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Le **conseil national de la mer et des littoraux**, qui regroupe élus et représentants de la société civile, est associé à son élaboration et veille à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral fixe 4 objectifs de long terme : la nécessaire **transition écologique**, la volonté de développer une **économie bleue durable**, l'objectif de **bon état écologique** du milieu et l'ambition d'une France qui a de **l'influence** en tant que nation maritime.

Elle donne un cadre d'action au travers de 4 orientations stratégiques : s'appuyer sur la **connaissance et l'innovation**, développer des **territoires maritimes et littoraux durables et résilients**, soutenir et valoriser les **initiatives** et lever les freins, promouvoir une **vision française** au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Pour chacune des quatre façades maritimes de métropole, un document de planification – le **document stratégique de façade** (appelé document stratégique de bassin maritime en outre-mer) - doit préciser et compléter les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade.

La France a fait le choix de répondre aux obligations de transpositions de **deux directives cadre européennes** avec les documents stratégiques de façade (DSF) :

- La **directive cadre « stratégie pour le milieu marin »** (directive 2008/56 du 17 juin 2008) qui vise d'ici à 2020, l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des milieux marins.
- La **directive cadre « planification des espaces maritimes »** (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer.

Les documents stratégiques de façade sont élaborés dans le souci constant d'atteinte ou de maintien du bon état écologique des eaux marines afin de conserver les fonctionnalités des écosystèmes et la diversité écologique du milieu marin tout en permettant son utilisation durable. L'objectif est ainsi de sauvegarder le potentiel des océans tant pour leurs caractéristiques et propriétés intrinsèques que pour les générations actuelles et à venir.

2 L'échelle de la façade Sud-Atlantique

Le document stratégique de façade permet d'aborder le **développement d'activités**, la régulation voire la **réduction des pressions** exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Pour la première fois, un ensemble de cartes synthétise, pour le grand public, les enjeux et précise les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et la préservation de l'environnement marin et littoral. L'ensemble vise à coordonner les activités et à **prévenir les conflits** liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral. Le développement cumulé des activités humaines doit s'effectuer dans le respect de l'objectif de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

Compte tenu des **interactions entre la terre et la mer**, tout ne se règle pas en mer. Bassins versants et espaces terrestres ont une influence sur les espaces maritimes et littoraux au travers des questions de la qualité des eaux, de l'occupation des sols, des grands aménagements urbains, touristiques et agricoles, des projets d'activités en mer, etc. Un enjeu important réside dans l'articulation avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme, intercommunaux le cas échéant (PLUi).

Dans ce premier DSF, la prise en compte du changement climatique et de ses manifestations concerne essentiellement la mobilité du trait de côte (augmentation du niveau de la mer conduisant à un risque accru de submersion et à une érosion du trait de côte par exemple). Il sera enrichi lors des prochains cycles, afin d'intégrer plus largement les impacts du changement climatique.

3 Le régime d'opposabilité du Document Stratégique de Façade

Le régime d'opposabilité juridique du document stratégique de façade, défini à l'article L. 219-4 du code de l'environnement, est le suivant :

- **en mer, jusqu'aux limites de la juridiction nationale**, les plans, programmes, schémas et projets de travaux, d'ouvrages, d'aménagements soumis à étude d'impact, ainsi que les actes administratifs pris pour la gestion de l'espace marin, **doivent être compatibles ou rendus compatibles** avec les objectifs et dispositions du document stratégique de façade ;
- s'ils sont à terre et qu'ils ont une influence en mer, ils doivent prendre en compte les objectifs et dispositions du document stratégique de façade ;
- Par exception, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) doivent être compatibles avec les objectifs environnementaux des documents stratégiques de façade.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 prévoit qu'après l'approbation du document stratégique de façade, la mise en compatibilité ou la prise en compte se fasse à l'occasion de la révision des documents concernés ou en tout état de cause sous trois ans.

S'agissant de la compatibilité des autorisations en mer avec les objectifs environnementaux des DSF, le ministère de la transition écologique et solidaire guidera l'appréciation des services instructeurs au travers des guides présentés par activités.

Confrontés à une question de conflits d'usage, les acteurs et les autorités disposeront à travers ce document d'une aide pour trouver les moyens d'une conciliation en fonction de la zone dans laquelle ils se trouvent. La carte des vocations doit permettre de juger en opportunité des projets et des activités et d'articuler les planifications sectorielles et de territoires, voire de les susciter.

De même, les activités en expansion trouveront dans ce document des orientations leur permettant d'identifier les zones susceptibles de les accueillir, sans pour autant qu'il leur soit accordé une exclusivité.

4 L'élaboration du document stratégique de façade

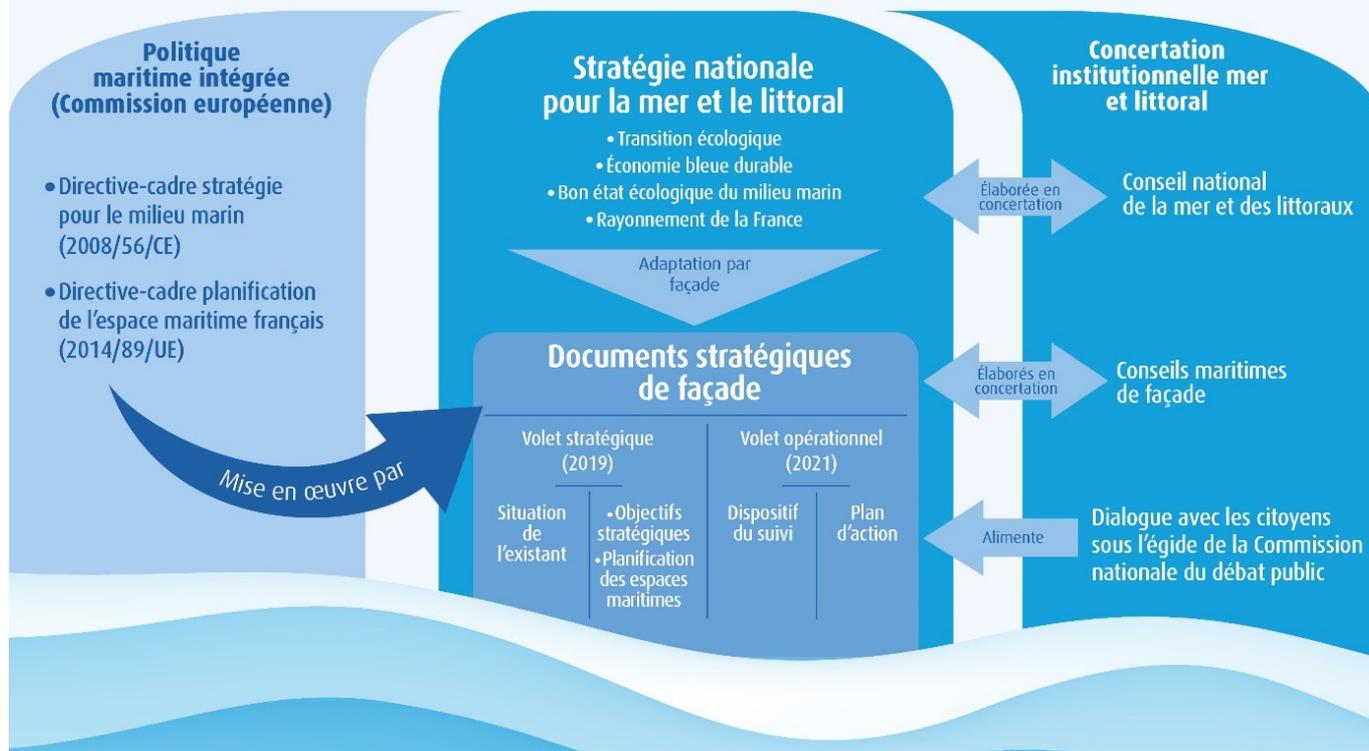
Le document stratégique de façade est élaboré par l'**État**. Au niveau national, le pilotage est assuré par le Ministre de la transition écologique et solidaire. Au niveau local, la responsabilité de son élaboration incombe au préfet maritime de l'Atlantique et à la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfets coordonnateurs.

Les préfets coordonnateurs s'appuient sur une instance de **concertation** unique, le **Conseil maritime de façade**, lieu d'échanges entre les différents acteurs de la mer, du littoral et de la terre. **Les citoyens** ont été invités à s'exprimer dans le cadre d'une concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public.

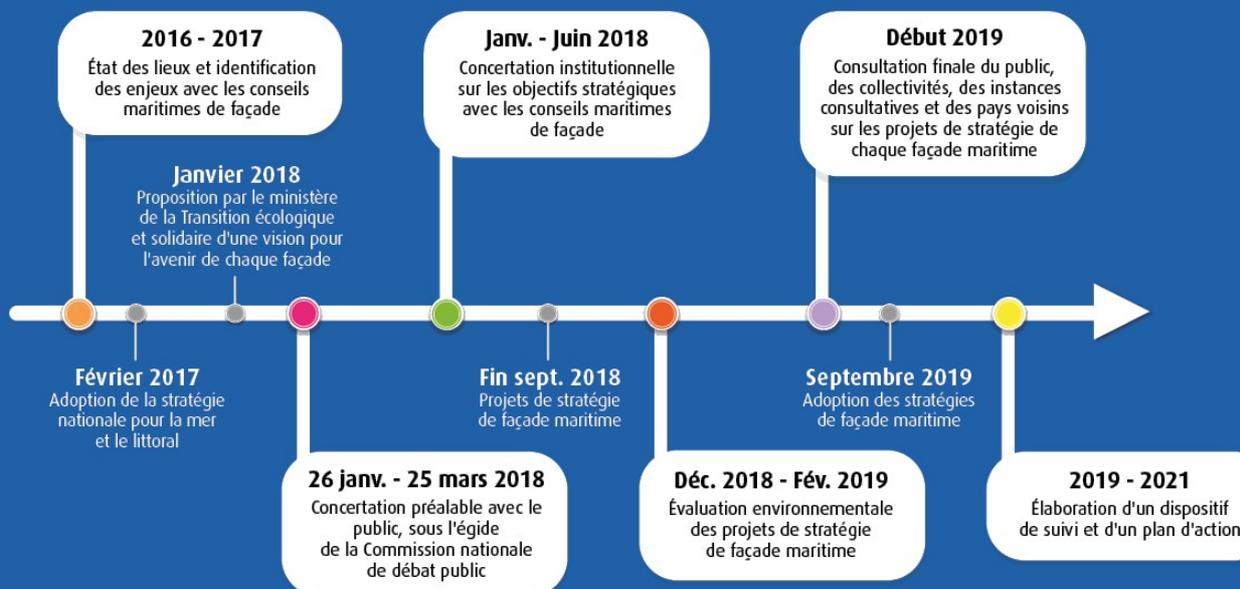
En Sud-Atlantique, pendant toute la durée d'élaboration de ce projet de Stratégie de façade maritime, inédit à cette échelle, des réunions et des échanges avec l'ensemble des acteurs locaux au sein des commissions du Conseil Maritime de Façade ont permis de définir des objectifs partagés, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas d'orientations sur le périmètre de la façade. Ainsi, les plans d'actions en découlant pourront converger au service d'une vision souhaitée pour la façade.

Une coopération entre États membres et avec les pays tiers est également mise en place, en application des directives cadre. La Commission européenne encourage cette coopération par des réunions régulières des groupes d'experts des États membres ou par le financement de projets pour aborder les questions spécifiques aux zones transfrontalières. Les travaux au sein des conventions de mers régionales permettent également de renforcer la coopération et de bénéficier de développements méthodologiques structurants.

Élaboration des documents stratégiques de façade en métropole



Calendrier d'élaboration des documents stratégiques de façade en métropole



Processus de planification de l'espace maritime et calendrier d'élaboration des DSF

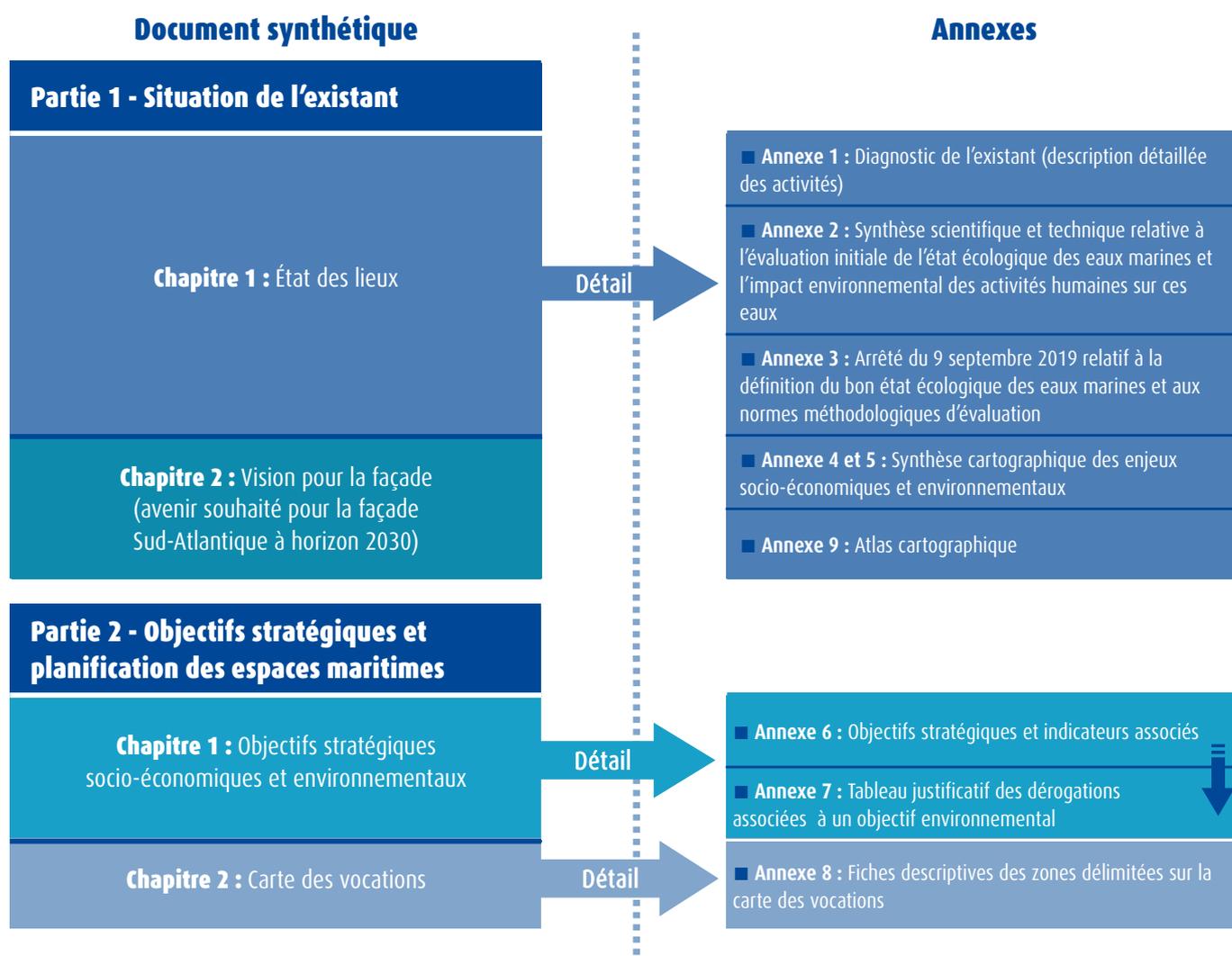
5 La composition du document stratégique de façade

Le document stratégique de façade comprend quatre parties, chacune d'elle ayant vocation à être enrichie et amendée au vu de l'amélioration des connaissances disponibles. Elles seront actualisées dans les révisions ultérieures du document, prévues tous les six ans :

- la **situation de l'existant**, les enjeux et une **vision pour l'avenir de la façade** souhaité en 2030 (partie 1) ;
- la définition des **objectifs stratégiques** du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés. Ils sont accompagnés d'une carte des vocations qui définit, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés (partie 2) ;
- les **modalités d'évaluation** de la mise en œuvre du document stratégique (partie 3) ;
- le **plan d'action** (partie 4).

La présente stratégie de façade maritime correspond aux parties 1 et 2. Sur la base d'un diagnostic des activités et enjeux existants en mer et sur le littoral de la façade, cette stratégie envisage des objectifs environnementaux et socio-économiques de développement mesuré des activités afin d'atteindre un avenir souhaité pour la façade à horizon 2030 qui se traduit par une carte des vocations des différents secteurs de la façade. Elle est constituée d'un document synthétique, qui renvoie vers une série d'annexes contenant la synthèse des analyses scientifiques et techniques ainsi que les éléments constitutifs des objectifs stratégiques et de la planification de l'espace maritime. Les parties 3 et 4 seront élaborées dans un deuxième temps et adoptées au plus tard en 2021.

Contenu de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique (parties 1 et 2 du DSF)



Contenu des annexes de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique

Stratégie	Annexes	Présentation
Partie 1 : Situation de l'existant		
Chapitre 1 : État des lieux et enjeux	Annexe 1 : Diagnostic de l'existant (description détaillée des activités)	Cette annexe présente de façon détaillée l'ensemble des usages de l'espace marin et littoral, des interactions terre-mer, des activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral, des principales perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales et des activités associées. Elle identifie les principaux enjeux et besoins émergents de la façade, en tenant compte des conflits d'usage existants ou prévisibles.
	Annexe 2 : Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux	Cette annexe est structurée en 3 chapitres : 1° Analyse économique et sociale sur l'utilisation des eaux marines 2° Évaluation de l'état écologique du milieu marin et des pressions exercées 3° Analyse économique et sociale des coûts induits par la dégradation de l'environnement marin (coûts supportés par la société et liés à l'état dégradé du milieu qui découle de l'impact des pressions qu'il subit).
	Annexe 3 : Arrêté du 9 septembre 2019 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation	Pour évaluer le bon état écologique des eaux marines, la directive cadre stratégie pour le milieu marin a défini 11 « descripteurs », communs à tous les Etats membres de l'Union européenne : 1 - la diversité biologique. 2 - les espèces non indigènes. 3 - les espèces exploitées. 4 - le réseau trophique marin. 5 - l'eutrophisation. 6 - l'intégrité des fonds marins. 7 - les conditions hydrographiques. 8 - les contaminants. 9 - les questions sanitaires. 10 - les déchets marins. 11 - l'énergie marine (y compris de sources sonores sous-marines)
	Annexe 4 et 5 : synthèse cartographique des enjeux socio-économiques et environnementaux	Ces annexes constituent une représentation cartographique des principaux enjeux de la façade identifiés à la suite du diagnostic de l'existant.
	Annexe 9 : Atlas cartographique	Cette annexe dresse un panorama cartographique des principales activités et contraintes environnementales existant sur la façade sud atlantique.
	Chapitre 2 : Vision pour la façade	<i>Pas d'annexe spécifique.</i>
Partie 2 : Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes		
Chapitre 1 : Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux	Annexe 6 : Objectifs stratégiques et indicateurs associés	A partir de l'état des lieux de la situation de l'existant, des objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques ont pu être identifiés. Cette annexe présente le détail de l'ensemble des objectifs, dont la réalisation doit permettre l'accomplissement de la vision pour la façade à l'horizon 2030. A chaque fois qu'il a été possible de le faire, des indicateurs et des cibles ont été définis afin de pouvoir évaluer l'atteinte de ces objectifs.
	Annexe 7 : Tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental	A ce stade, ce tableau ne comporte aucune dérogation mais pourra être complété au moment de l'élaboration du plan d'action, pour les cas où l'atteinte du bon état écologique des eaux marines ou d'un objectif environnemental afférant n'est pas possible.
Chapitre 2 : Carte des vocations	Annexe 8 : Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations	Pour chaque zone de la carte des vocations, une fiche détaille l'ensemble des informations disponibles, notamment sous la forme de cartes correspondant aux activités existantes, aux politiques publiques existantes, et aux éléments environnementaux, économiques, ou transversaux majeurs. Des prescriptions et recommandations pour une gestion durable de la zone sont également formulées.

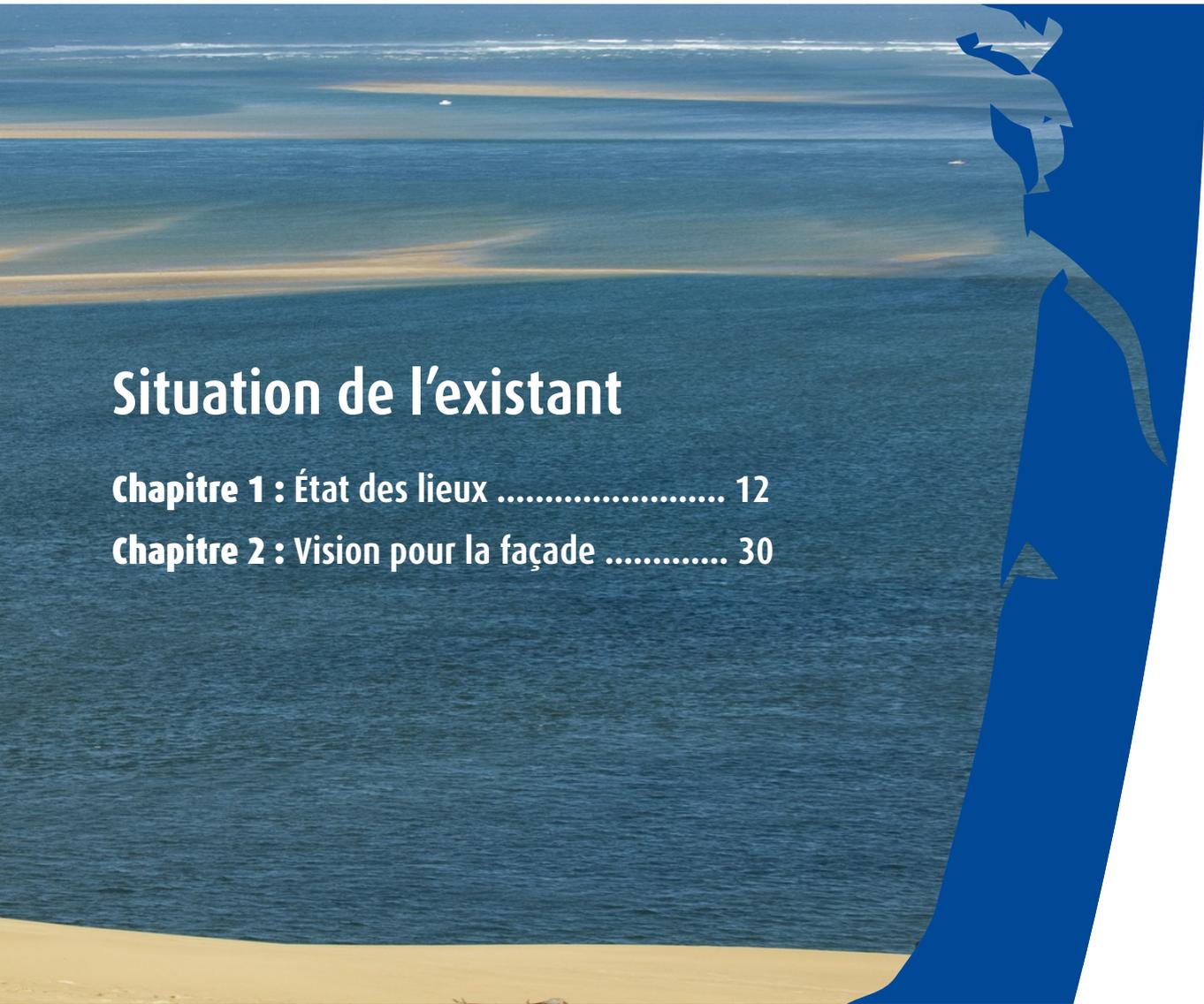


Partie 1

Situation de l'existant

Chapitre 1 : État des lieux 12

Chapitre 2 : Vision pour la façade 30



Chapitre 1 État des lieux

L'état des lieux de la façade, présenté ci-après, constitue une synthèse du diagnostic de l'existant, consultable en annexe n°1, et des enjeux propres à chaque thématique.

Présentation introductive de la façade

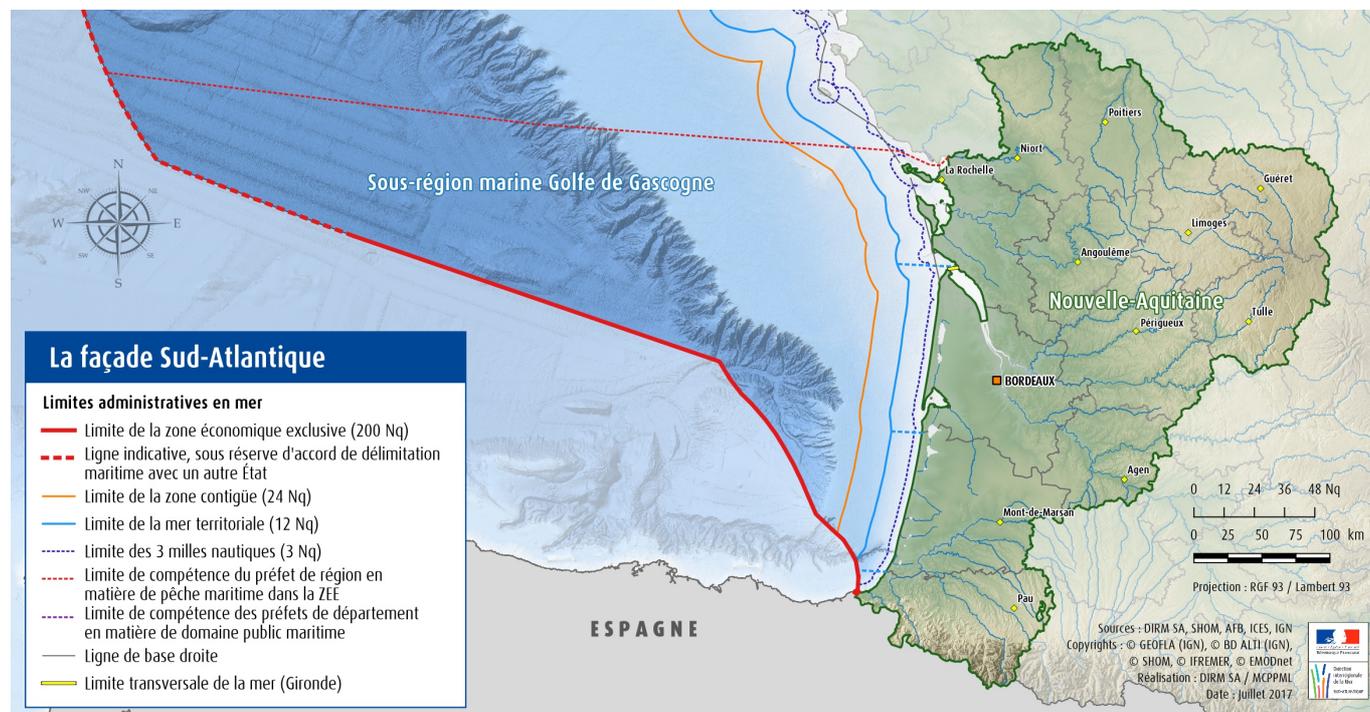
La façade Sud-Atlantique s'étend du Nord au Sud sur plus de 720 km de linéaire côtier. Cela représente 14 % de l'ensemble du linéaire côtier métropolitain.

Elle s'étire au Nord de la commune de Charron en Charente-Maritime, dans la baie de l'Aiguillon jusqu'à la commune d'Hendaye au Sud, dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle comprend les quatre départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine, soit respectivement la Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Le littoral de la façade concentre 550 000 habitants, répartis sur les 140 communes littorales. Parmi celles-ci, 40 bordent un estuaire (Charente, Seudre, Gironde ou Adour) ou un étang rétro-littoral.

Les eaux maritimes de la façade font partie intégrante de la sous région marine « Golfe de Gascogne » et couvrent un peu moins d'un quart de l'ensemble des eaux métropolitaines, soit 90.000 km² dans les limites de la zone économique exclusive (ZEE). Quatre grands secteurs peuvent être distingués au sein de ces eaux :

- le plateau continental caractérisé par une pente douce et peu d'irrégularités, et des fonds allant de 0 à 200 mètres de profondeur. Il se rétrécit progressivement vers le sud de la façade (plus de 200 km au nord contre 50 km au sud) ;
- la marge continentale qui se présente sous la forme d'un talus abrupt permettant d'atteindre des fonds jusqu'à -4000 mètres en seulement quelques dizaines de kilomètres et présentant de nombreux canyons sous-marins ;
- la plaine abyssale, au-delà du plateau continental, dont les profondeurs sont à des niveaux encore inférieurs ;
- le Gouf de Capbreton, en limite sud du Golfe de Gascogne, est un long canyon qui entaille le plateau continental. Il commence à quelques centaines de mètres de l'entrée du port de Capbreton et s'étend à l'ouest sur plus de 250 km dans les eaux espagnoles.



L'économie maritime en Nouvelle-Aquitaine constitue une spécificité notable de l'économie régionale et génère plus de 49 000 emplois, soit 2,1 % de l'emploi régional (Source INSEE 2015 – direction régionale d'Aquitaine).

Dans la région Nouvelle-Aquitaine, le tourisme littoral représente plus de 60 % des emplois maritimes. Le domaine des produits de la mer est le deuxième employeur, avec 9000 emplois. La filière de la construction et réparation de navires est bien représentée avec 3900 emplois. Le domaine du transport maritime et fluvial représente moins de 5 % de l'emploi maritime régional équivalent à celui de l'intervention publique, qui totalise 2300 emplois, particulièrement représentés dans les activités de défense.

En termes de démographie, la façade atlantique présente une densité de population de 198 hab./km², inférieure à celle des communes littorales métropolitaines (285 hab./km²). Elle est en revanche une fois et demi supérieure à celle de la moyenne hexagonale (118 hab./km²). Cette densité de population est en augmentation continue et soutenue. Sa répartition géographique est hétérogène sur l'ensemble de la façade. Elle se caractérise par une forte proportion de personnes âgées et un indice de vieillissement de 1,26 contre 0,99 en France métropolitaine.



Chiffres-clés de l'économie maritime Sud-Atlantique

49.000 emplois dans l'économie maritime
(dont 60 % dans le tourisme littoral)

4.592 marins professionnels français en activité

296 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés
pour la production conchylicole

85 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés
par les halles à marée

800 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés
pour la filière nautique

20 millions de tonnes de marchandises traitées
chaque année dans les ports de la région

1 million de journées de surf pour un nombre de surfeurs
estimé à 100.000, et plus de 1.000 moniteurs



Port de pêche de la Cotinière, Charente-Maritime ©Laurent Mignaux / Terra

1.1. Les activités maritimes et littorales

1.1.1. Exploitation des ressources vivantes

■ La pêche

La pêche professionnelle régionale est majoritairement une pêche artisanale côtière et estuarienne. Au Pays basque, elle présente une double spécificité : si la Côte basque se caractérise par une pêche artisanale, une cinquantaine de navires du quartier maritime de Bayonne pratique la pêche hauturière en dehors des eaux de la façade Sud-Atlantique. Le reste de la flottille régionale, majoritairement côtière, exploite les ressources du Sud du golfe de Gascogne, dont une grande proportion d'espèces à forte valeur ajoutée.

Ce secteur a connu une importante évolution ces dernières années avec la mise en place de nombreuses mesures de gestion à visée environnementale. Le renouvellement des navires trop anciens et l'amplification d'une gestion raisonnée des ressources halieutiques constituent les enjeux principaux du développement d'une pêche durable. Des navires économes en énergie, aux conditions de travail et de sécurité optimisées renforcent l'attractivité du secteur et des métiers et permettent une valorisation accrue des produits de la pêche.

Annexe 9 atlas cartographique

01. Synthèse socio-économique des pêches maritimes

■ L'aquaculture et la conchyliculture

La Nouvelle-Aquitaine est la première région conchylicole en Europe ; elle comprend les deux zones ostréicoles de Marennes-Oléron et du bassin d'Arcachon représentant un chiffre d'affaires de près de 300 M€. À cela s'ajoute une activité de mytiliculture plus modeste en Charente-Maritime. La pisciculture marine est également présente bien que beaucoup moins développée.

L'aquaculture dépend de la qualité des eaux pouvant être impactée par les pollutions anthropiques et par le changement climatique. La reconquête ou le maintien d'un bon état des masses d'eau, en quantité comme en qualité, en est un enjeu essentiel.

Depuis plusieurs années, l'ostréiculture et la mytiliculture font en effet face à des phénomènes de surmortalités. Des programmes de recherche et des réseaux de suivi sont mis en place pour comprendre et réduire ces phénomènes.

La pratique de l'aquaculture peut aussi avoir des conséquences sur l'environnement. La gestion des déchets (recyclage et valorisation), les économies d'énergie, l'entretien du domaine public maritime et la remise en état après exploitation sont également des enjeux importants de développement durable.

Leur maîtrise est un gage d'attractivité pour pérenniser le métier et plus globalement d'améliorer l'image de ce secteur auprès du grand public.



© Laurent Mignaux / Terra

Annexe 9 atlas cartographique

02. L'aquaculture

■ La transformation et la commercialisation des produits de la mer

Les activités de commercialisation et de transformation des produits de la mer sont marquées par une diversité de l'organisation de la partie aval de la filière des produits de la mer et la multiplicité de ses sources d'approvisionnement.

La façade Sud-Atlantique compte 5 criées, pour une production dépassant 20 000 tonnes et une valeur de plus de 85 M€. Le prix de vente moyen est supérieur au prix de vente moyen national, en raison de la forte proportion d'espèces à forte valeur ajoutée, marqueur d'une bonne valorisation des produits de la pêche.

La poursuite d'une politique de labellisation des produits de la pêche est un axe privilégié de développement.

1.1.2. L'exploitation des ressources non vivantes

■ L'extraction de matériaux

La gestion des gisements et des principaux flux de granulats marins est opérée, non à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, mais à celle du Golfe de Gascogne. Sur la façade régionale, les granulats marins sont essentiellement représentés par des sables et sont principalement utilisés pour le secteur du BTP. Deux concessions sont actuellement exploitées (Platin de Grave et Chassiron) et un permis exclusif de recherche a été

délivré au large de l'embouchure de la Gironde. La superficie des concessions est de 18 km² pour les granulats siliceux et un volume autorisé de 4,7 millions de m³.

Alors que les potentialités de gisements sont importantes (3000 millions de m³ en sables et graviers siliceux au large de la Gironde et de l'Adour) et que la demande est forte, l'enjeu principal tient à la conciliation des besoins d'extraction et de la protection de l'environnement ainsi que leur impact sur le trait de côte.

La problématique des sédiments recouvre aussi les opérations de dragages réalisées dans le cadre des travaux portuaires. Celles-ci sont encadrées et leur process intègre de manière précise leurs impacts environnementaux.

Annexe 9 atlas cartographique

03. L'extraction de granulats marins sur la façade Atlantique

■ La production d'électricité

Les potentiels en énergies éolienne, hydrolienne, estuarienne, fluviale et de la houle sont bien présents sur le littoral Sud-Atlantique. L'engagement par l'État d'études environnementales et d'un débat public sur le projet de parc éolien au large d'Oléron (500 MW) et l'ouverture du site expérimental bordelais pour l'essai d'hydroliennes SENEOH témoignent de ce potentiel. De plus, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrivent dans une démarche prospective au travers du lancement d'une étude amont de caractérisation d'un site houlomoteur sud-aquitain au niveau de Bayonne.

La contribution de la façade Sud-Atlantique à l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de développement des énergies marines renouvelables (6000 MW en 2023 à l'échelle nationale) constitue un enjeu majeur pour la production d'électricité et pour la lutte contre le réchauffement climatique.

La conciliation du développement des énergies marines renouvelables avec les activités existantes et futures constitue un enjeu pour la façade.

Annexe 9 atlas cartographique

04. Les macrozones de potentiel technique éolien

■ Les activités pétrolières et gazières

D'importants champs de pétrole se trouvent enfouis sous les eaux de certains lacs côtiers aquitains, comme celui de Cazaux/Sanguinet ou celui de Parentis. Ce dernier est le plus gros champ d'huile français. Au milieu des années 2000, sa production totale s'élevait à près de 30 millions de tonnes. Le

bassin d'Arcachon est également le siège de forages de pétrole avec plusieurs gisements exploités (plus de 150 000 tonnes par an).

1.1.3. Le transport maritime et les ports

La façade Sud-Atlantique comporte deux grands ports maritimes constituant une porte d'entrée pour les grands flux internationaux : Bordeaux et La Rochelle. Ils ont créé avec le Grand Port Maritime de Nantes la coopération inter-portuaire Atlantique pour desservir le grand ouest européen. La façade comprend également deux pôles portuaires décentralisés : le port de Bayonne et l'ensemble portuaire de Rochefort Tonny-Charente. À eux quatre, ils ont représenté 20 millions de tonnes en 2016.

Le port de La Rochelle se classe comme le sixième grand port maritime français en tonnage de marchandises. Le trafic se répartit principalement entre les filières des céréales oléagineux (45%) et les produits pétroliers (28%). Le port de Bordeaux traite entre 8,5 et 9 millions de tonnes de marchandises par an. Le transit des hydrocarbures constitue la première filière du port suivie des céréales et graines oléagineuses.



Les activités portuaires génèrent de nombreux emplois directs et indirects représentant une grande diversité de métiers de services aux navires ou aux marchandises. La desserte actuelle des territoires est assurée à plus de 87 % par la route, malgré ses externalités négatives (pollution, usure des infrastructures, accidents, etc.). Le développement de leur hinterland reste toutefois tributaire de celui des autres infrastructures de transport terrestre, notamment du fret ferroviaire.

L'amélioration de la connexion à leur hinterland et la recherche d'une plus grande compétitivité et d'une complémentarité renforcée des espaces et activités portuaires constituent les enjeux principaux des ports de la façade préfigurant des évolutions de gouvernance.

Annexe 9 atlas cartographique

05. Le transport maritime

1.1.4. Travaux maritimes

■ Les travaux publics maritimes

Sont considérés comme travaux publics maritimes :

- les travaux dans l'eau (ou en mer), le dragage en eau de mer et les travaux sous-marins,
- les travaux de protection contre les inondations,
- la construction et la rénovation dans les ports, d'ouvrages en contact avec l'eau, quais, digues, formes de radoub, etc.

Ces travaux permettent, d'une part, de gérer le trait de côte afin de protéger les populations et les installations de toutes natures implantées sur le littoral contre les submersions marines et, d'autre part, de répondre aux besoins du transport maritime, de la pêche et de la plaisance.

En façade Sud-Atlantique, cette filière est fortement influencée par le dragage des ports d'estuaire de la Gironde et à l'embouchure de l'Adour, notamment ceux du GPMB et de Bayonne, et les projets d'investissements portuaires qui fournissent ses principaux marchés.

■ Les câbles sous-marins

De nombreux câbles sous-marins sont présents dans la sous-région marine Golfe de Gascogne mais sont davantage concentrés en façade Nord Atlantique-Manche Ouest.

Un projet d'interconnexion électrique d'intérêt européen, à échéance 2025 entre la France et l'Espagne doit permettre d'améliorer la sécurité d'approvisionnement et de réduire les émissions de CO₂. Cette liaison de 400 km dont 280 km en sous marins permettrait d'atteindre 5GW d'interconnexion.

1.1.5. La construction navale

Les industries navales et nautiques sont très diversifiées sur la façade Sud-Atlantique. Elles se concentrent principalement sur deux zones : le littoral charentais et notamment La Rochelle d'une part, et le bassin d'Arcachon et la région de Bordeaux d'autre part.

L'ensemble des secteurs est représenté : construction et réparation de navires civils professionnels (pêche, commerce, transport de passagers), de navires militaires, de bateaux de plaisance (yachts, voile, surf et canoë).

Le secteur est majoritairement composé de très petites, petites et moyennes entreprises qui représentent une activité à forte valeur ajoutée pour le littoral Sud-Atlantique. La part des exportations étant très importante, ce secteur économique est sensible à la conjoncture internationale.

Compte tenu des enjeux de la transition écologique, l'adaptation de la flotte constitue un défi pour la filière.

Annexe 9 atlas cartographique

06. Entreprises de la filière navale et nautique

1.1.6. L'action de l'État en mer

Les services de l'État sont en charge de 45 missions en mer centrées sur la sécurité et de la sûreté maritimes. La sécurité maritime est liée à la protection des personnes et de l'environnement. Elle couvre la sauvegarde de la vie humaine, l'assistance des navires en difficulté, le sauvetage, la signalisation maritime et la réponse de la sécurité civile en mer à travers les dispositifs ORSEC et POLMAR.

La sûreté maritime recouvre la prévention et la lutte contre les actes illicites à l'encontre du navire, des personnes ou des installations portuaires.

Ainsi, l'optimisation des moyens de surveillance maritime constitue un enjeu fort pour la façade.

Annexe 9 atlas cartographique

07. Moyens opérationnels de l'action de l'État en mer

1.1.7. La défense

Les activités de défense s'inscrivent dans un contexte de menaces qui pèsent sur les mers et les littoraux. En particulier :

- l'atteinte à la souveraineté et aux intérêts nationaux des États côtiers ;
- l'intégrité des populations en mer et sur le littoral.

Pour faire face à ces menaces, les armées ont pour mission de contrôler, du large vers le littoral, les espaces maritimes et aériens bordant les approches de la métropole. Elles contribuent ainsi à la mise en œuvre de la stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes adoptée en comité interministériel de la mer du 22 octobre 2015. Cette stratégie fixe des orientations afin de répondre aux menaces et activités illicites en mer.

Concernant la façade Sud-Atlantique, les activités de défense en mer sont caractérisées par des opérations et des essais menés dans des zones dédiées. Les essais sont principalement réalisés par la délégation générale de l'armement (DGA) sur des sites à terre et des zones en mer au large de la Gironde et des Landes.

1.1.8. Loisirs

■ La pêche de loisir

Sur la façade Sud-Atlantique, la pêche maritime de loisir est une activité ancienne dont le nombre de pratiquants a considérablement augmenté ces dernières décennies avec le développement du tourisme balnéaire. Elle regroupe une importante diversité de pratiques : pêche à pied, pêche du bord, pêche embarquée et chasse sous-marine. Elle présente quelques spécificités locales comme la pêche aux filets à pied ou les écluses à poissons.

S'apparentant à une activité de masse sur certaines zones littorales de la façade, elles ont des impacts sur les ressources halieutiques, les espèces non exploitées et les habitats (hermelles, hippocampes, zostères, etc.).

Généralement mal appréhendées, ces activités font depuis peu l'objet de différentes actions d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et de limitation des impacts afin de répondre aux enjeux environnementaux de cette activité.

■ La plaisance et les sports nautiques

La plaisance et les loisirs nautiques constituent une part importante de l'activité économique et touristique de la façade Sud-Atlantique directement liée à la mer. Le plus grand port de plaisance de la région, et le premier port métropolitain avec 5100 places est celui des Minimes situé à la Rochelle. La lagune du Bassin d'Arcachon est également un haut lieu de la plaisance et du nautisme, avec 2700 anneaux pour le seul port d'Arcachon.

Annexe 9 atlas cartographique

08. Ports de plaisance

Le dynamisme de cette filière est principalement portée par le nautisme qui est actuellement confronté à un manque d'anneaux dans les ports et de places de mouillage. En plus du nautisme, le surf est une activité emblématique de la façade aussi bien par son poids économique que par le nombre de ses pratiquants. De nombreuses autres activités s'y déploient : voile, canoë-kayak, stand-up paddle, kitesurf, planche à voile, ainsi que la plongée sous-marine, qui compte un centre fédéral important à Hendaye.



La bonne cohabitation des différents usages nécessite de développer l'information entre les acteurs pour des pratiques plus sûres et plus citoyennes. Au-delà du seul développement des capacités portuaires, il importe aux acteurs portuaires d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans une logique de planification des projets de développement, en intégrant les usages nouveaux ou en développement.

Annexe 9 atlas cartographique

09. Sports et loisirs nautiques

1.1.9. Tourisme côtier et maritime

Par la qualité paysagère de ses grands espaces naturels, l'existence de sites majeurs internationalement connus et le patrimoine de ses stations balnéaires, le littoral néo-aquitain est une destination touristique majeure.

Le tourisme est une ressource économique importante pour la façade Sud-Atlantique puisqu'il représente plus de la moitié des emplois de l'économie maritime de la région. Les îles et mer des Pertuis charentais, l'embouchure de la Gironde, le bassin d'Arcachon ou encore la côte basque font partie des destinations privilégiées de la façade Sud-Atlantique.

Cependant, les fortes pressions exercées sur le littoral nécessitent la mise en place d'une démarche de développement durable afin de concilier préservation des espaces et ressources naturels, capacités des infrastructures et fréquentation touristique. Il s'agit d'assurer la pérennité de l'attractivité et du développement économique touristique, confrontée aux défis de la protection des littoraux. Celle-ci est la condition nécessaire au maintien du tourisme et de l'adaptation de l'offre touristique à l'évolution de la demande, dans un contexte international de concurrence entre tourisms littoraux.

Annexe 9 atlas cartographique

10. Capacités d'hébergement touristique des communes littorales

1.1.10. Gestion et contrôle de l'environnement marin

Depuis quelques années, les politiques en faveur de la protection des milieux marins sont en développement avec notamment la désignation puis la gestion d'aires marines protégées. Depuis 2015, le ministère en charge de l'environnement et de la mer pilote la politique nationale de contrôle et de surveillance des activités pour la protection de l'environnement marin, afin de garantir l'atteinte des objectifs de conservation. Un plan de contrôle à l'échelle de la façade Sud-Atlantique fixe ainsi les priorités de contrôle et mobilise l'ensemble des unités de contrôle de l'Action de l'État en mer.

1.1.11. Activités littorales à dominante terrestre

■ L'agriculture et la sylviculture littorales

Avec une importante diversité des cultures (grandes cultures, viticulture, élevage) et le grand massif forestier des Landes de Gascogne, les filières agricoles et bois-papier du littoral Sud-Atlantique contribuent à la vitalité de l'économie locale et à la richesse des territoires.

Les exploitations agricoles des communes littorales sont généralement de petite taille et pourvoyeuses de nombreux emplois. De plus, l'agriculture littorale joue un rôle dans la structuration et l'entretien des paysages, la conservation d'une biodiversité spécifique et la prévention des incendies. Elle participe du patrimoine culturel régional.

Face à la concurrence des usages du sol, l'accès au foncier constitue un enjeu important de l'agriculture littorale. La prise en compte du lien terre-mer apparaît indispensable dans la gestion de la ressource en eaux notamment dans les secteurs d'activités agricoles.

Les espaces forestiers sont quant à eux majoritaires sur la façade mais la filière du bois rencontre des difficultés liées notamment à la concurrence internationale et aux différentes tempêtes de ces dernières années. D'autre part, la préservation des forêts dunaires constitue un enjeu fort compte tenu de ses spécificités au regard de la biodiversité, de la protection de l'arrière-pays ou de l'accueil du public.

Afin de lutter contre la diminution des surfaces forestières naturelles du littoral Sud-Atlantique, des dispositifs réglementaires ont été mis en place ainsi que des initiatives de valorisation et de diversification des produits sylvicoles et des débouchés de la filière.

■ L'industrie

Les départements littoraux de la façade Sud-Atlantique sont caractérisés par une industrie peu développée au regard des autres façades mais qui reste diversifiée dans cinq secteurs d'activités principaux : l'agroalimentaire, la métallurgie, la pharmaco-chimie, l'industrie du bois et du papier et la fabrication d'équipements électriques et électroniques. A l'échelle des communes littorales, l'industrie représente en 2013, 8.8% des emplois pour environ 19 728 salariés, dominés par la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (21.8%)

Les activités industrielles et notamment les secteurs de l'industrie du bois, du papier et de l'imprimerie, la métallurgie, la fabrication de produits métalliques et l'agroalimentaire sont de potentielles sources de pollution. L'intégration par le secteur industriel des problématiques environnementales, particulièrement la gestion des déchets et des rejets, est primordiale pour le milieu marin.

■ L'urbanisation de la frange littorale

Du fait de son attractivité et donc de la concentration des populations et des activités, la façade Sud-Atlantique subit de fortes pressions et connaît, par conséquent, un fort taux d'artificialisation et un étalement urbain qui se fait au détriment des terres agricoles et des milieux naturels et forestiers. Ce phénomène est d'autant plus marqué dans les communes littorales des Pyrénées-Atlantiques et de la Charente-Maritime.

La maîtrise de l'urbanisation en lien avec la capacité d'accueil des territoires littoraux représente un défi pour la façade.

1.2. Les écosystèmes marins et littoraux

■ Éléments descriptifs de la façade

La façade Sud-Atlantique comporte une grande richesse d'habitats marins et littoraux.

Le golfe de Gascogne est particulièrement représentatif des habitats sédimentaires qui occupent plus de 95 % des habitats marins. On distingue les côtes girondine, landaise et le plateau continental sous influence océanique et les zones plus abritées (pertuis, baies et estuaires), milieux plus ou moins envasés, où se développe une diversité d'habitats propice au développement de la vie aquatique : les plus grands herbiers français de zostères (le bassin d'Arcachon abrite 48 % des herbiers de zostère naine de France et plus de 1300 ha situés dans la mer des Pertuis), des récifs d'hermelles, les Prés-salés (3300 ha au sein de la mer des Pertuis et Panache de la Gironde et 800 ha au sein du Bassin d'Arcachon) et d'autres habitats de surfaces plus limitées : bancs de maërl, huîtres plates. La côte basque, par ses falaises plongeant dans l'océan contraste également avec le littoral sableux des landes et de la Gironde. On y retrouve de nombreux récifs et l'imposant gouf de Capbreton, dont la particularité est sa proximité avec la côte. En effet, seuls 30 canyons côtiers sont répertoriés dans le monde.



Herbiers de zostères ©PNM BA

Ces habitats côtiers sont enrichis par les panaches fluviaux de l'Adour, de la Charente et du plus grand estuaire d'Europe qu'est la Gironde. Ces zones d'interface terre-mer constituent des secteurs de nourriceries et de frayères privilégiés pour les espèces halieutiques.

Plus au large, on retrouve plusieurs particularités géomorphologiques :

- Le plateau de Rochebonne, pics rocheux au sein du plateau continental présentant une diversité exceptionnelle d'habitats ;

- Au large, des structures de roches carbonatées formées par des émissions de méthane froid (unique en France) ;

- À la rupture du plateau continental (talus), les canyons de la façade Sud-Atlantique, zone remarquable de biodiversité, sont particulièrement riches en gorgones, crinoïdes, éponges et huîtres.

Ainsi, la diversité et la richesse de ces milieux sont propices au développement de zones fonctionnelles pour les espèces marines. La façade Sud-Atlantique possède une responsabilité européenne pour la conservation des sept espèces de poissons migrateurs vivant alternativement en eaux douces et en eaux salées: le saumon, la lamproie, la grande alose et l'alose feinte, l'esturgeon européen, la truite de mer et l'anguille. Les effectifs y sont très significatifs. Plus particulièrement, la mer des Pertuis et l'Estuaire de la Gironde accueillent les derniers effectifs d'esturgeon européen (100 % des effectifs naturels).

La façade Sud-Atlantique joue également un rôle majeur pour le maintien des populations d'oiseaux marins tout au long de l'année. Cinq sites d'hivernage, au sein de la mer des Pertuis et du bassin d'Arcachon, sont répertoriés comme présentant des effectifs importants au niveau international. À titre d'exemple, 25 % de la population mondiale des bernaches à ventre sombre hiverne sur le Bassin d'Arcachon. En période de nidification, le banc d'Arguin accueille la plus grosse colonie de sterne caugek de France (plus de 20 % des effectifs) et la mer des Pertuis accueille 10 % de la population nationale des avocettes élégantes. Au large, des espèces remarquables comme le puffin des Baléares (menacé au niveau mondial) sont présentes en hiver sur tout le golfe de Gascogne et plus spécifiquement au niveau de la zone de concentration du gouf de Capbreton.

Concernant les mammifères marins, le Sud du golfe de Gascogne constitue une zone majeure pour les grands cétacés (baleines à bec, rorqual commun, globicéphale noir, cachalot), les concentrations d'espèces observées sont parmi les plus fortes d'Europe. Quant aux petits delphinidés, ils sont présents en abondance sur l'ensemble du plateau.

Enfin, plusieurs espèces d'élaémobranches (raies et requins) présentant des statuts de conservation très défavorables au niveau mondial, sont présentes au sein de la mer des Pertuis, du bassin d'Arcachon et du plateau de Rochebonne.

■ Évaluation de l'état écologique des milieux marins et littoraux

Plusieurs directives européennes définissent le bon état écologique des milieux marins et littoraux. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise un bon état écologique et chimique des eaux côtières et de transition ; la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) et la Directive Oiseaux (DO) ont pour objectif un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ; la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) fixe 11 descripteurs pour définir le bon état des eaux marines.

Dans ce cadre, de nombreuses mesures telles que les schémas (directeurs) d'aménagement et de gestion des eaux, le plan d'action pour le milieu marin (échelle golfe de Gascogne), les aires marines protégées et plusieurs plans de lutte contre les pollutions diffuses, contre les macro-déchets, ou pour la continuité écologique, ont été déployées par les acteurs dans le cadre d'outils locaux de planification de la mer et du littoral. Un important suivi de l'évolution de l'état écologique est mené par la mise en place de différents réseaux de surveillance.

Ces outils ont pour objectif de développer et de partager la connaissance, de promouvoir des pratiques respectueuses des milieux marins et de protéger ces milieux marins et littoraux.

Annexe 9 atlas cartographique

11. Les aires marines protégées



▼ Le PAMM est structuré en 11 descripteurs

Diversité biologique (D1)	La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptés aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.
Espèces invasives (D2)	Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.
Espèces exploitées (D3)	Les populations de tous les poissons, crustacés et coquillages exploitées à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.
Réseau trophique (D4)	Tous les éléments constituant les réseaux trophiques marins, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien complet de leurs capacités reproductives.
Eutrophisation (D5)	L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum.
Intégrité des fonds marins (D6)	Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés.
Conditions hydrographiques (D7)	Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins.
Contaminants (D8)	Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution.
Questions sanitaires (D9)	Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation communautaire ou autres normes applicables.
Déchets marins (D10)	Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin.
Énergie introduite en mer (bruit) (D11)	L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin.

1.3. Les sites, paysages et le patrimoine naturel

■ Les sites et les paysages de la façade

La façade Sud-Atlantique est composée d'une grande variété de paysages littoraux découlant de l'histoire géologique de ce territoire. Ces paysages ont été façonnés par les éléments naturels puis transformés par des aménagements notamment liés au tourisme. L'occupation du littoral a été profondément modifiée dans le sens d'un accroissement de la pression urbaine. Ils subissent de surcroît l'impact de l'érosion de la bande côtière.

La protection des valeurs paysagères du littoral est déterminante pour la façade notamment dans sa composante naturelle très riche. Une prise en compte des usages et dynamiques du littoral est indispensable.

Les politiques d'aménagement du territoire contribuent à la prise en compte de cette nécessité notamment par la mise en place de réglementations et de dispositions visant les milieux marins, terrestres et l'interface terre-mer.



Le littoral Sud-Atlantique possède en outre un patrimoine culturel très diversifié (phares, stations balnéaires, villages ostréicoles, navires historiques, patrimoine sous-marin, etc) et de nombreux sites classés au titre d'un intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. La valorisation du potentiel patrimonial et paysager du littoral est un enjeu majeur qui participe à l'identité et à l'attractivité du territoire. Ainsi, la poursuite du classement des sites remarquables permet d'assurer une protection renforcée. À ce titre, compte tenu de sa valeur exceptionnelle, la France a présenté en 2019 la candidature du phare de Cordouan à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Annexe 9 atlas cartographique

 [12. Protection du patrimoine](#)

■ La gestion du DPM et le libre-accès au rivage

Le domaine public maritime naturel (DPMn) de la façade Sud-Atlantique est un espace sensible et convoité. La préservation de l'état naturel du rivage a été consacrée par la loi «Littoral». Géré par l'État, il peut faire l'objet d'interventions du Conservatoire du littoral et de délégations de gestion aux collectivités.

La fragilité des milieux littoraux face aux diverses pressions nécessite de concilier la préservation des espaces avec l'attractivité et le développement économique touristique. Dans ce cadre, il est nécessaire de poursuivre l'ouverture du sentier du littoral sur la façade en assurant la servitude de passage des piétons le long du littoral par la gestion partagée de son aménagement et de son entretien, ainsi qu'en informant le public sur son cheminement. De plus, au vu des effets du changement climatique, cette gestion doit prendre en compte l'évolution prévisible du rivage liée au recul du trait de côte.

Par ailleurs, le DPMn est le siège de nombreux usages et occupations. De ce fait, il est au centre de différents objectifs de développement durable des activités économiques littorales, de maîtrise foncière, de prévention des risques naturels et sanitaires et de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel côtier et marin.

Une gestion durable et intégrée du DPMn et une articulation avec la gestion du trait de côte constituent d'importants enjeux de politiques publiques.

1.4. Les risques

Les communes littorales sont exposées à un niveau de risque plus important que sur le reste du territoire. La façade Sud-Atlantique est soumise à de nombreux aléas (inondation, submersion marine, érosion, mouvements de terrain, feux de forêts, événements accidentels, pollutions, etc.) au regard d'enjeux croissants (habitations, activités économiques, etc.), qui conduisent à un niveau de risque élevé sur la frange littorale. Toutefois, cette exposition est inégalement répartie selon l'intensité et la nature des aléas et des enjeux.

En matière de risques naturels, ce sont principalement l'érosion côtière et la submersion marine qui sont présents, à l'interface terre-mer, sur les zones à enjeux que sont les zones basses (estuaires) et les zones où le bilan sédimentaire est fortement négatif. La prise en compte des risques naturels dans les démarches de planification est indispensable pour assurer une plus grande résilience des territoires littoraux. Ce sujet est particulièrement prégnant sur la façade Sud-Atlantique, comme en témoignent la constitution de l'Observatoire de la Côte Aquitaine depuis 1996 et celle du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain depuis 2006.

La façade concentre également de nombreuses activités industrielles, génératrices de risques technologiques. Certaines d'entre elles sont en outre situées sur des zones à forts risques naturels. Ainsi, la mise en place de mesures de sûreté appropriées et une surveillance accrue représentent des enjeux prioritaires.

Des mesures réglementaires, telles que des plans de prévention des risques technologiques, ont été mises en place afin d'assurer la sécurité des populations et des biens.

Le littoral présente également une sensibilité particulière aux risques sanitaires, du fait de sa situation d'interface entre le milieu marin, les milieux fluviaux, avec de nombreux estuaires et les milieux terrestres, de la multiplicité des activités potentiellement polluantes et de l'importance de la population. Ainsi, afin de répondre aux forts enjeux de santé publique, des profils de vulnérabilité et des dispositifs d'alertes ont été mis en place pour évaluer la sensibilité des zones de baignade aux pollutions et pour prévenir les risques éventuels. Ces démarches doivent être poursuivies pour les zones conchylicoles et zones de pêche afin de mieux connaître le milieu et de définir des mesures de protection et d'amélioration de la qualité des eaux dans le but de garantir le maintien de l'ensemble des usages.

Le développement de la culture du risque au sein des populations littorales, permanentes et saisonnières, est primordial et permettrait de mieux appréhender les évolutions à venir compte tenu du changement climatique (développement des micro-algues toxiques, de bactéries, de virus, élévation du niveau de la mer...).

Enfin, la fréquence et l'intensité des événements climatiques, combinées à l'accroissement de la population et de l'activité économique littorale nécessitent une démarche de réflexion globale et concertée pour assurer la protection des populations. Plusieurs engagements tels que la mise en œuvre de stratégies nationales ou régionales de gestion du risque, ont été pris et doivent être poursuivis au niveau local.

Annexe 9 atlas cartographique



[13. L'évolution du trait de côte](#)



[14. La vulnérabilité aux risques littoraux](#)

Érosion de la côte, Soulac-sur-Mer, Gironde ©Sud-Ouest



1.5. La connaissance, la recherche, l'innovation et la formation

■ Recherche et innovation

Connaître c'est comprendre. Pour cela, différents programmes visant à la collecte d'informations sont menés sur les problématiques variées du littoral Sud-Atlantique. De plus, des programmes d'acquisition de données concernant le patrimoine naturel marin et l'évolution de trait de côte sont développés. Enfin, l'essor des sciences participatives permet de fournir de nouvelles données, de soulever de nouvelles questions et de créer un réseau d'alerte et de surveillance sur le littoral d'un nouveau genre en plein développement.

La masse de données recueillies par l'intermédiaire de ces différents programmes nécessite d'être bancarisée et valorisée. Les outils de valorisation de la donnée sont indispensables pour l'identification, le développement et le partage des connaissances nécessaires à la gestion intégrée de la façade maritime.

Des programmes de recherche variés et interdisciplinaires sont menés par les différents organismes de recherche de la façade (les unités mixtes de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'IRSTEA, l'INRA et le LabEx COTE). Dans un objectif de travail de recherche collaboratif intégrant les grands enjeux du territoire littoral, un réseau regroupant des partenaires scientifiques, consultatifs, associatifs et financiers, est créé sur le littoral aquitain (Réseau de Recherche Littorale Aquitain). Enfin, un projet de pôle océanographique aquitain vise à regrouper différents acteurs de la recherche littorale afin de créer une nouvelle station marine de grande envergure. La fédération des acteurs régionaux via ces réseaux et programmes est un enjeu majeur qui permettra la bonne articulation de la recherche à l'échelle de la façade et la réponse aux problématiques locales.

Pour la façade Sud-Atlantique, au vu du contexte économique et de compétition internationale, l'innovation, notamment dans le secteur de la construction navale est un défi majeur. L'introduction de la dimension environnementale au sein des différentes filières constitue un enjeu fort qui permettra l'essor d'une croissance bleue respectueuse du milieu.

Par ailleurs, un important programme (« investissements d'avenir ») d'innovation scientifique multidisciplinaire a été lancé. Concernant l'innovation industrielle et technologique, de nombreux clusters (regroupements d'entreprises) régionaux ou territoriaux en lien avec la mer et le littoral ont été mis en place. La région Nouvelle-Aquitaine fédère ces initiatives et ces acteurs dans un cluster « croissance bleue ».

■ Formation maritime et sensibilisation

Sur la façade Sud-Atlantique, des établissements d'enseignement maritime (lycée maritime de la Rochelle et Ciboure, lycée de la mer de Bourcefranc et Gujan-Mestras) dispensent un large panel de formations maritimes. Ces dernières permettent d'exercer des fonctions aussi bien au pont qu'à la machine dans tous les secteurs professionnels (pêche, cultures marines, commerce, plaisance) et à plusieurs niveaux de responsabilité, de la fonction d'exécution à la fonction de commandement d'un navire professionnel de la marine marchande. Dispensées par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue, elles permettent aussi bien à des néophytes d'embrasser des carrières maritimes qu'à des marins de progresser et d'avoir des prérogatives liées à des exigences internationales. Depuis 2015, la formation professionnelle maritime fait l'objet d'une profonde réforme afin d'adapter et moderniser les référentiels au plus près des métiers.

Au-delà des métiers de navigants, de nombreux métiers de la mer sont représentés en Nouvelle Aquitaine grâce à une offre de formation variée (maintenance nautique, plasturgie et composantes...) qui est également offerte dans l'enseignement supérieur (BTS ou formations universitaires de haut niveau).

D'autre part, le CREPS de Nouvelle-Aquitaine organise des sessions de formation pour les moniteurs de surf ou encore de plongée sous-marine en partenariat avec les professionnels des loisirs nautiques (notamment la Fédération Française de Surf, l'UCPA etc.). La Ligue de voile de Nouvelle-Aquitaine forme quant à elle les moniteurs de voile. Par ailleurs, des actions de sensibilisation des usagers de la mer et du grand public sont menées par les services opérateurs de l'État ainsi que par les collectivités territoriales, les professionnels de la mer, les acteurs des sports nautiques dont les fédérations nautiques sportives, les associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement marin. Faire comprendre les enjeux maritimes et littoraux ainsi que les richesses et potentialités du milieu marin permettent de sensibiliser le plus grand nombre à sa protection.

Annexe 9 atlas cartographique



[15. Les principaux centres de formation et de recherche](#)

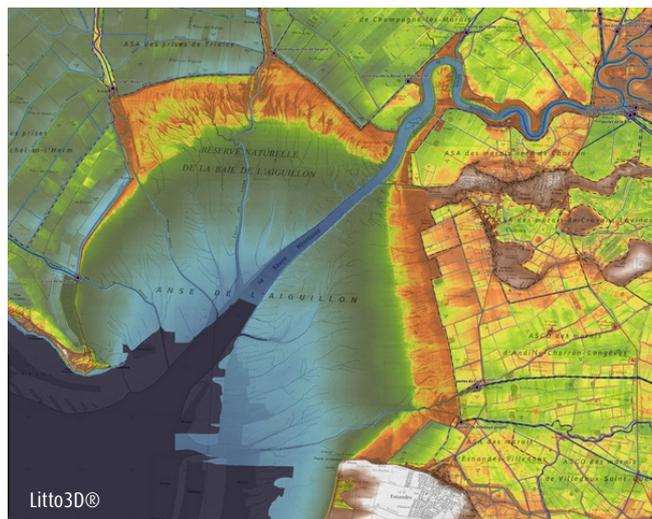


[16. L'emploi et la formation professionnelle maritime](#)

1.6. Les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral

■ Le cadre juridique

Dans le cadre de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, a été mise en place la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Le document stratégique de façade a également été créé à cette occasion.



L'article L219-3 du code de l'environnement en précise l'ambition. Le document stratégique définit les objectifs de la gestion intégrée de la mer et du littoral et les dispositions correspondant à ces objectifs, pour chacune des façades maritimes délimitées par la stratégie nationale pour la mer et le littoral, dans le respect des principes et des orientations posés par celle-ci.

En pratique, le DSF est l'outil qui organise pour la première fois une réelle planification permettant de couvrir l'ensemble de l'espace maritime sous juridiction nationale et des activités de toute nature s'y rapportant. Il vient à ce titre instaurer une cohérence d'ensemble que ne peuvent assurer les planifications sectorielles.

■ Les outils de planification

La planification de l'urbanisme dispose de plusieurs outils stratégiques comportant différentes mesures ou orientations relatives au littoral ou au domaine maritime (Plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale..).

Au sein de ces documents d'urbanisme, la prise en compte du littoral et du domaine maritime est théoriquement assurée, avec une articulation entre les documents d'échelle différente. Dans la pratique, on constate une faible intégration des enjeux littoraux et maritimes dans les projets de planification communaux et inter-communaux, ainsi qu'une faible prise en compte des interactions entre les milieux et activités terrestres et maritimes.

Sur la façade Sud-Atlantique, l'enjeu de l'interface entre le domaine public maritime et les espaces terrestres est primordial, notamment pour garantir la qualité de l'eau en frange littorale. Il doit être traité dans les différents documents de planification, en particulier les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGEs).

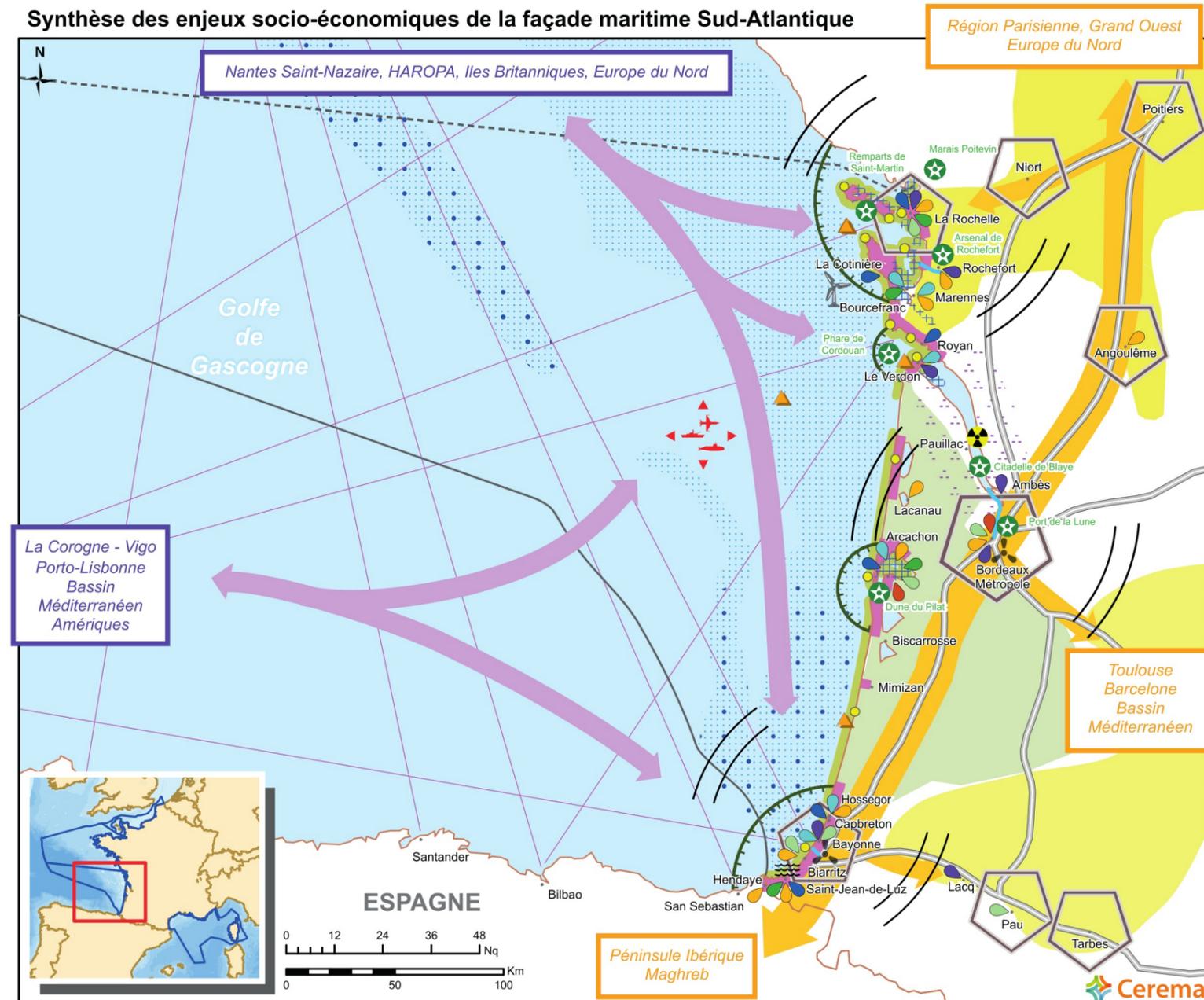
Le DSF est le cadre de référence, à l'échelle de la façade, pour la planification de l'espace maritime et de l'interface terre-mer, dans un objectif de gestion intégrée de l'espace littoral et maritime. Il doit permettre, au-delà de son opposabilité aux documents de rang inférieur, d'accompagner les collectivités et porteurs de projets dans leur démarche de planification.

Annexe 9 atlas cartographique

17. État d'avancement des SCOts littoraux

Les différentes activités présentes sur la façade Sud-Atlantique ainsi que les habitats écologiques et les espèces à enjeux ont fait l'objet de représentations cartographiques présentées dans les pages suivantes.

Synthèse des enjeux socio-économiques de la façade maritime Sud-Atlantique



La façade Sud-Atlantique : le développement d'une économie bleue, respectueuse des équilibres écologiques

Enjeux économiques internationaux et transfrontaliers

- Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime
- Accès aux grands ports maritimes de Bordeaux et La Rochelle et au port de Bayonne
- Flux maritimes transversaux
- Port maritime relié à l'international - pôles industrialo-portuaires
- Dynamiques économiques transfrontalières majeures par voie terrestre (partie Sud de l'Arc Atlantique)
- Dynamiques économiques transversales majeures par voie terrestre
- Zone de production agricole pour l'export par voie maritime (céréales)
- Cohabitation des usages transfrontaliers (pêche)

Patrimoine, tourisme et loisirs nautiques

- Sites touristiques emblématiques (UNESCO et Grands sites)
- Patrimoine littoral : frange côtière des communes littorales présentant des intérêts historiques, paysagers ou environnementaux
- Principaux phares classés et en service
- Espace littoral à forte fréquentation touristique
- Bassin de navigation de plaisance

Gouvernance et défense

- Accord de délimitation des espaces maritimes entre états ou décision d'une juridiction internationale
- Limite de façade maritime
- Activités de défense

Les spécificités économiques de l'interface terre-mer pour la façade Sud-Atlantique

Gestion durable des ressources marines et littorales

- Pêches professionnelles (principaux secteurs)
- Conchyliculture
- Extraction de granulats marins (en cours d'exploitation ou à l'étude)
- Production viticole de l'écosystème estuarien (Médoc, Bayais, Bourgeois, Cognac, Pineau)
- Zone forestière et sylviculture (pin maritime)

Énergies marines renouvelables - Énergies terrestres non renouvelables (Site existant, projet ou à l'étude)

- Eolien posé
- Centrale nucléaire
- Hydrolien
- Houlomoteur

Les filières maritimes de la façade maritime

- Pêche et transformation des produits de la mer
- Aquaculture
- Transports et industries
- Filière nautique et filière glisse
- Formation maritime
- Pôle universitaire, formation, recherche sur la mer et le littoral
- Défense

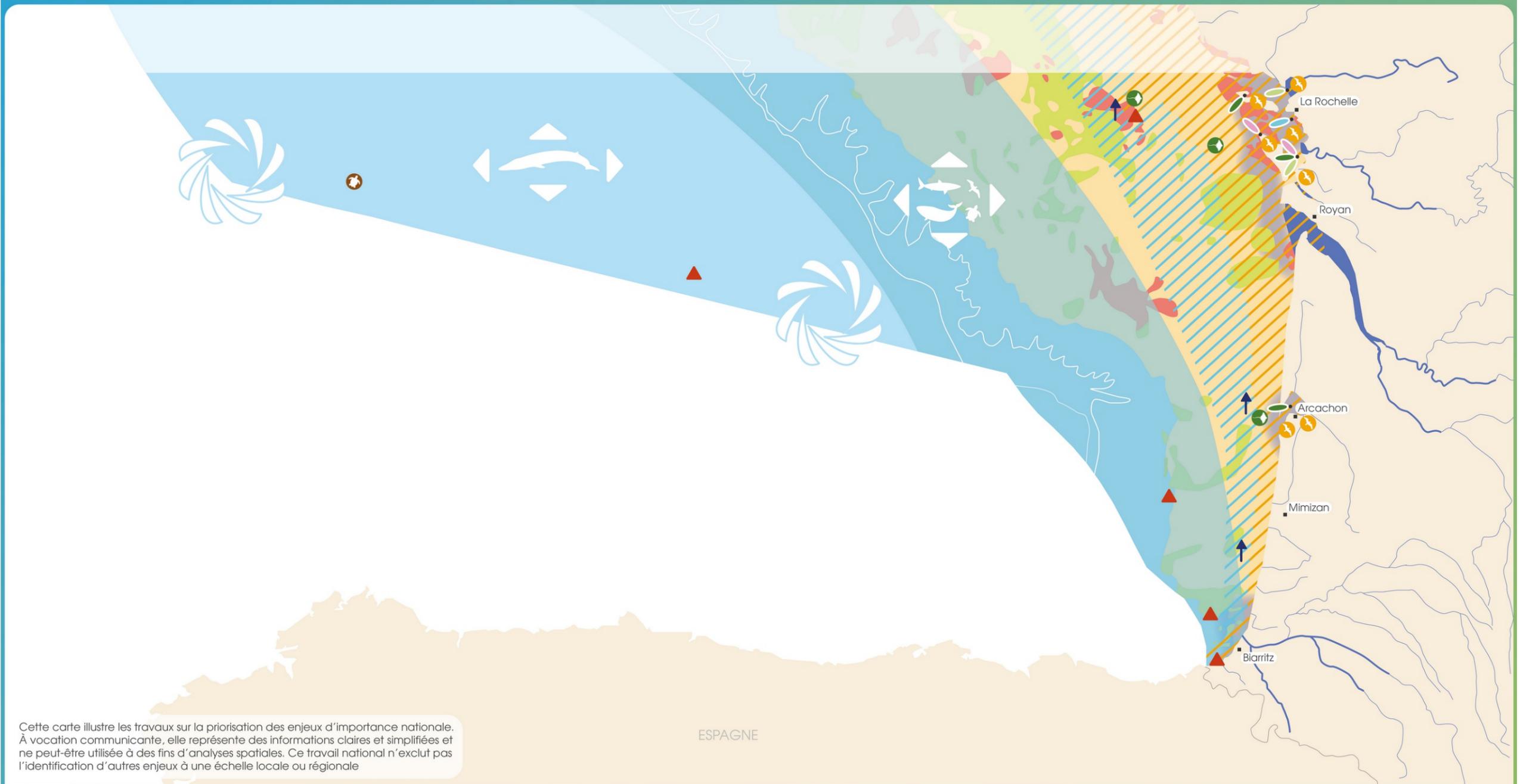
Les marchés de la façade maritime

- Principales aires urbaines du littoral
- Principales aires urbaines de l'hinterland
- Agglomération bordelaise, grande métropole régionale

Les axes majeurs de la façade maritime

- Principaux axes de transport (fer, autoroute)
- Accès fluviaux aux ports de commerce

ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN SUD ATLANTIQUE



Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut-être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale

<p>Espèces et réseaux trophiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Colonies d'oiseaux marins et limicoles Fortes densités et alimentation des oiseaux marins Estuaires Cours d'eau Enjeux pour les tortues <p>Enjeux pour les oiseaux marins</p> <p>Enjeux pour les amphihalins</p>	<p>Enjeux pour les élasmobranches</p> <ul style="list-style-type: none"> Petits delphinidés en hiver Rorqual commun Enjeux pour l'ensemble de la megafaune <p>Enjeux pour les mammifères</p>	<p>Habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> Roches et autres substrats durs Sédiments meubles (vases, sables, cailloutis, sédiments grossiers) Vases du circalittoral 	<p>Conditions hydrologiques et habitats pélagiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Upwelling Tourbillon de moyenne échelle Prés salés Zostères Huitres plates Hermelles <p>Habitats particuliers côtiers à enjeu fort ou majeur</p>	<p>Enjeux multiples</p> <ul style="list-style-type: none"> Talus océanique <p>Enjeux pour les habitats profonds. Zone fonctionnelle importante pour les mammifères marins, les oiseaux et les grands pélagiques</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : AFB
Fonds cartographiques : AFB, Shom, Sandre
© AFB, 2018

0 100 kilomètres
50 milles marins

Projection cartographique : WGS84 / Pseudo Mercator

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

1.7. Interactions entre activités et environnement

■ Interactions entre activités



De nombreuses activités s'exercent sur le domaine maritime et génèrent des interactions entre elles. Ces dernières peuvent être compatibles spatialement et/ou temporellement ou au contraire source de conflits d'usages.

La temporalité des activités est un élément essentiel à considérer dans le cadre de la planification de l'espace maritime et des interactions entre activités. Deux types de temporalité peuvent être distingués : une temporalité selon les périodes de l'année et donc en référence avec le calendrier (ex : pêche : autorisation de pêche de certaines espèces pendant une période spécifique ; transport maritime et tourisme : activité plus ou moins importante selon la période) et une temporalité d'une activité qui dépend de son propre calendrier (ex : énergies marines renouvelables (EMR) : phase de chantier, de fonctionnement, de démantèlement ; aquaculture..). Ainsi, des activités peuvent être incompatibles à une période de l'année et cohabiter parfaitement le reste du temps.

De manière générale, les principaux conflits d'usage peuvent concerner les :

- conchyliculteurs en mer et sur l'estran (zone de mouillage et tables),
- plaisanciers (voile/moteur),
- baigneurs,
- pêcheurs professionnels et amateurs,
- gestionnaires d'espaces naturels,
- surfeurs, baigneurs et autres pratiquants d'activités sportives de plage.

Sur la façade Sud-Atlantique, deux territoires apparaissent particulièrement comme des zones de conflits potentiels compte tenu du nombre élevé d'activités en présence : le secteur de la mer des pertuis et le bassin d'Arcachon. Ces zones sont également marquées par une forte saisonnalité des activités : la fréquentation touristique durant la période estivale rend les conflits d'usage d'autant plus forts notamment entre les plaisanciers et les ostréiculteurs.

Certaines activités s'avèrent incompatibles sur une même zone, c'est notamment le cas du transport maritime avec l'éolien en mer. En effet, les secteurs où les EMR sont implantées ne peuvent pas être traversés par le trafic maritime. Cela concerne notamment le secteur du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ainsi que la zone correspondant au plateau continental.

Cependant, les EMR peuvent être considérées comme étant en synergie avec les ports, du fait des activités portuaires qu'elles génèrent avec les navires et engins nécessaires à la construction puis à l'entretien des installations offshore.

L'activité conchylicole impose la limitation de certaines activités (dragage, clapage, EMR) mais le respect des règles d'usages permet de la concilier avec les activités récréatives et de tourisme (baignade, pêche à pied..).

De la même façon, dans les secteurs de la côte sableuse et de la côte basque, les activités de pêche professionnelle et les activités récréatives et touristiques sont tout à fait compatibles entre elles, sous réserve de prise en compte réciproque et du respect de la réglementation.

En plus des interactions entre activités purement maritimes, on note également l'existence d'enjeux terre-mer entre ostréiculteurs et agriculteurs liés à la gestion de la ressource en eau. Les ostréiculteurs sont dépendants de la qualité et de la quantité d'eau qui leur parvient via les cours d'eau. Ainsi, l'utilisation, en amont, de la ressource en eau, impacte directement la production ostréicole en aval. Ces questions sont d'autant plus marquées en période de sécheresse où les quantités d'eaux prélevées pour l'irrigation des cultures sont plus importantes qu'en temps normal. Le recours aux intrants chimiques nuit également à la bonne qualité de l'eau et a des conséquences sur l'activité conchylicole de la façade maritime.

Ainsi, l'ensemble du développement économique a vocation à s'appuyer sur une approche écosystémique privilégiant la recherche de synergie et la collaboration entre les acteurs, pour dépasser les conflits d'usages.

Annexe 2



[Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux](#)

■ Interactions entre activités et environnement

Pressions générées par l'activité câblière
perturbations physiques des fonds marins : abrasion et turbidité liées à l'ensouillage des câbles : la pression liée à l'abrasion est temporaire le temps de la pose, dépose et opération d'entretien. Peut conduire à une augmentation de la turbidité
génération de bruit sous-marin lors des opérations d'installation et de maintenance : mais impact moindre en comparaison avec les activités de transport maritime, aux extractions de granulats, aux ouvrages en mer
rejet de substances dangereuses : liée à l'usure des câbles anciens non ensouillés (métaux lourds et autres éléments chimiques) ou à la protection des câbles (en fonte ou en polymère) et leur résistance à la corrosion à l'eau de mer
augmentation de température et émission de champs électromagnétiques (cas des câbles électriques)
remise en suspension de matériaux et de particules

Pressions générées par l'activité d'extraction de granulats marins
remise en suspension de matériaux et de particules (nutriments, micro-polluants et micro-algues) : augmentation de la turbidité
eutrophisation
génération de bruit (par les navires)
modifications des fonds marins (morpho-bathymétries et nature des fonds)
prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/ blessures infligées à de telles espèces, y compris les espèces ciblées et les espèces non ciblées (par la pêche commerciale et récréative et d'autres activités)
érosion et modification du trait de côte

Pressions générées par l'activité de construction navale
rejet de substances dangereuses : contaminants chimiques présents dans la composition des peintures antisalissures et utilisés lors des opérations de réparation des navires

Pressions générées par l'activité de production d'électricité
génération de bruit et de vibrations lors de la phase de construction et d'exploitation
modification des fonds marins lors de la préparation du terrain en vue de l'installation
remise en suspension des matériaux et de particules qui entraîne une augmentation de la turbidité et du colmatage
dégradation des habitats
rejet de substances chimiques via la peinture antifouling utilisé sur les structures des EMR afin d'éviter la prolifération d'espèces qui constitue une entrave potentielle à leur fonctionnement et d'anodes sacrificielles
risque de collisions avec l'avifaune et chiroptères
dérangement des espèces : se manifeste pour certaines espèces par de l'évitement des parcs éoliens et peut entraîner une modification/allongement de leur routes migratoires par effet barrière ; pertes éventuelles de zones fonctionnelles en mer pour les oiseaux

Pressions générées par l'activité de transport maritime
génération d'un bruit de fond permanent dans l'océan (bruit continu)
collision de grands cétacés par les navires à grande vitesse (ex. ferry) et les navires de marchandises
rejet de déchets
risque d'introduction et de propagation d'espèces non-indigènes par les eaux de ballast, les caissons de prise d'eau de mer et les biosalissures sur les coques de navires
rejet de substances polluantes via les rejets volontaires ou accidentels liés aux collisions, avaries, et échouages et via les retombées atmosphériques d'azote

Pressions générées par l'activité portuaire
rejet de substances dangereuses liées aux activités de maintenance-exploitation : ruissellement des eaux des aires de manutention et de service, avitaillement en carburants
rejet de déchets : pression en principe réduite pour les ports de plaisance certifiés et engagés dans la démarche « Pavillon bleu »

Pressions générées par l'activité de travaux maritimes
génération de bruit
rejet de déchets
dérangement des espèces due à la présence humaine
modification des conditions hydrographiques
rejets de substances dangereuses
risque d'introduction ou de propagation d'espèces non indigènes

Pressions générées par l'activité de pêche professionnelle
remise en suspension des matériaux et particules
déplacement d'organismes
modification des fonds marins : perte de substrat
dérangement des espèces
rejet de déchets : macro-déchets
rejet de substances dangereuses : contamination en hydrocarbures. modification des cycles biogéochimiques
prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/ blessures infligées à de telles espèces, y compris les espèces ciblées et les espèces non ciblées (par la pêche commerciale et récréative et d'autres activités)
perturbation physique sur les organismes

Pressions générées par l'activité de pêche de loisir

dégradation des habitats et de leurs biocénoses

prélèvement d'espèces au-delà du taux de renouvellement des stocks

risque d'introduction ou de propagation d'espèces non indigènes

Pressions générées par l'activité d'aquaculture

rejet de nutriments

dégradation des habitats

rejet de déchets

risque d'introduction ou de propagation d'espèces non indigènes

Pressions générées par l'activité touristique

artificialisation accrue des espaces liée à une forte pressions démographique et foncière

rejet de substances dangereuses : composés synthétiques, non synthétiques et substances biologiquement actives dans le milieu : rejet des eaux grasses, des eaux noires et des eaux grises

introduction de pathogènes microbiens

rejet de déchets

dérangement des espèces (perturbations visuelles, lumineuses, sonores de la faune)

modification des fonds marins : mouillages et ancrages des navires conduisent à la dégradation des habitats

Pressions générées par les activités industrielles

rejet de substances dangereuses : composés organiques volatils, HAP, polluants organiques persistants

rejet de déchets

pollutions thermiques : prélèvement de volumes d'eaux non négligeables restitués aux milieux à des températures différentes de celles d'origines

Pressions générées par l'artificialisation du territoire

rejet de substances dangereuses : émissions atmosphériques (polluants et de gaz à effet de serre)

rejet de déchets

Chapitre 2 Vision pour la façade

Contexte

L'objectif de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique est de définir et mettre en œuvre à l'horizon 2030 un projet de développement global pour notre façade maritime.

Pour y parvenir, les atouts ne manquent pas et ils doivent être pleinement exploités : des espaces naturels et un patrimoine culturel préservés, des filières professionnelles dynamiques et ouvertes à l'innovation, des identités fortes porteuses de sens pour la façade maritime.

Les pouvoirs publics ont concentré jusqu'à présent leurs réflexions sur le bon état écologique du milieu marin et les moyens de parvenir à son atteinte, son maintien ou sa restauration.

L'élaboration de la stratégie de façade maritime consiste à élargir l'horizon de la démarche, en assurant une planification des espaces maritimes. Cette planification, qui inclut la frange littorale et les risques côtiers afférents, est porteuse de synergies entre les différentes activités de la façade maritime. Elle tient compte des zones nécessaires aux activités de défense et plus particulièrement celles liées aux essais.

La stratégie de façade maritime est un document révisable tous les 6 ans. Mais l'ambition qu'elle porte et son opposabilité juridique aux autres documents de planification imposent de se projeter à un horizon plus éloigné fixé à 2030. Cette vision se décline à travers 3 axes majeurs de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral.



©Laurent Mignaux / Terra

1 Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs

L'eau douce, issue des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire a un impact direct – du fait de sa qualité – sur le bon état du milieu marin de la façade maritime Sud-Atlantique. En outre, les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte. Ils impactent directement les nurseries de poissons et les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules.

Cette dépendance des activités vis-à-vis de la qualité de l'eau incite à la mise en place de réseaux de surveillance et de mesures qui contribuent au maintien du bon état des masses d'eaux. Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales.

La préservation du milieu marin fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui disposent depuis 2016 d'un plan d'action pour le milieu marin. L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.

Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

La façade maritime Sud-Atlantique bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception. La soixantaine d'aires marines protégées qui y ont été créées sous des formes juridiques diverses (réserves nationales, parcs naturels marins, sites Natura 2000...) et le nombre élevé de sites classés témoignent de cette réalité. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ; il est aussi le support direct ou indirect de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports nautiques et sous-marins, la pêche maritime, l'aquaculture...

L'augmentation de la pression sur ces espaces rend impérative la mise en œuvre des plans de gestion et des documents d'objectifs par les organes de gouvernance propre à chacune de ces aires marines. Outre leur effet attendu sur l'environnement marin, la gestion raisonnée des milieux au

plus près des territoires est un puissant facilitateur de la réduction des conflits d'usage.

Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

La prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens et au développement des activités qui bordent le littoral. Au Nord de la façade, en Charente-Maritime, la côte est fortement exposée au risque de submersion marine, de nombreux outils ont été déployés pour y faire face. Plus au Sud, la forte érosion de la côte sableuse aquitaine a conduit à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités.

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'est positionné en pointe sur la question de la gestion des risques littoraux et la résilience des territoires côtiers et doit poursuivre en ce sens, face à l'accroissement des risques liée au changement climatique.

2 Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

La façade maritime Sud-Atlantique est riche des nombreuses activités maritimes et littorales qui s'y déploient, génératrices d'emplois. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique, notamment pour le renouvellement des navires de pêche, est un facteur favorable à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l'emploi.

La Nouvelle Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de production énergétique

Les potentialités des énergies marines renouvelables y sont avérées. Leur réalisation doit ainsi contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique au travers de projets tels que le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la ligne de transfert d'énergie France-Espagne, le houlomoteur, et l'hydrolien estuarien.

Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Les filières motrices de la construction navale, du transport maritime, d'extraction de matériaux, du nautisme, de la glisse et du tourisme balnéaire ainsi que celles des productions primaires, emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine (ostréiculture et pêche) représentent de réelles opportunités en termes d'emploi. L'État en région souhaite évidemment les conforter et les encourager. L'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine « de faire de l'océan notre avenir » s'inscrit parfaitement dans la stratégie de façade maritime visant à promouvoir l'économie bleue. Elle trouvera sa déclinaison opérationnelle notamment dans les différents schémas de planification territoriale. En tout état de cause, le développement potentiel de l'ensemble des activités maritimes tiendra compte de la zone de défense de la Direction Générale de l'Armement au niveau de la façade Sud-Atlantique.

Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Les grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, les ports de commerce de Rochefort – Tonny-Charente et de Bayonne et les 7 principaux ports de pêche de la région Nouvelle-Aquitaine constituent l'armature logistique principale du développement de l'économie bleue. Ils sont les supports des projets structurants et de l'innovation et vecteurs de densification industrielle. La vision de l'État en région pour 2030 repose sur une recherche accrue de synergie entre les ports de l'Atlantique et sur l'amélioration des connexions à leur hinterland – en particulier par la voie ferrée – au travers d'une approche intégrée dans la gestion des flux et des projets.

Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

L'économie bleue en Nouvelle-Aquitaine doit résolument s'inscrire dans la durabilité. Le milieu marin et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires et de pressions multiples. L'accentuation des risques, la pression démographique sur la frange littorale, l'impératif de l'emploi et du développement économique, les effets du changement climatique pèsent sur les ressources naturelles. Le déploiement de l'économie bleue doit tenir compte des capacités d'accueil de nos territoires et adopter une sobriété énergétique et un usage raisonné des ressources.

3 Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

Mieux connaître la mer

Le maillage territorial des structures universitaires et scientifiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine constitue un atout majeur pour le développement de la connaissance sur les milieux marins et les nouvelles technologies. Ces différents organismes (unités mixte de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'IRSTEA, l'INRA, ...) mènent des programmes de recherche variés et interdisciplinaires dans un objectif de travail collaboratif intégrant les grands enjeux du territoire littoral.

La mer reste néanmoins un vaste territoire à explorer. La connaissance des milieux marins et de leur fonctionnement demeure incomplète. La compréhension du fonctionnement des écosystèmes remarquables, de l'hydrodynamique, des dynamiques sédimentaires et l'appréhension des impacts cumulés des pressions s'appliquant aux milieux apparaissent comme des éléments essentiels à la prise en compte du lien terre-mer et à l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur les milieux marins.

Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

L'émergence de synergies entre les acteurs scientifiques et la société civile (professionnels de la mer, associations, clubs sportifs...) pour le partage et le développement de la connaissance est un atout à valoriser.

Les liens entre la communauté scientifique et le monde industriel doivent se renforcer.

Maintenir des capacités de R&D pour l'adaptation des filiales historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Les innovations dans le domaine maritime permettront l'accompagnement des filières traditionnelles pour des activités respectueuses de leur environnement (adaptation et renouvellement des navires, déconstruction, recyclage, transition numérique). Les centres techniques régionaux accompagnent déjà en Nouvelle-Aquitaine les filières de la conchyliculture et de la pêche pour conforter leur activité et

leur fournir des outils de développement et d'adaptation. La façade Sud-Atlantique doit par ailleurs continuer à affirmer sa place de leader en recherche et développement pour la filière nautique et la glisse.

Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

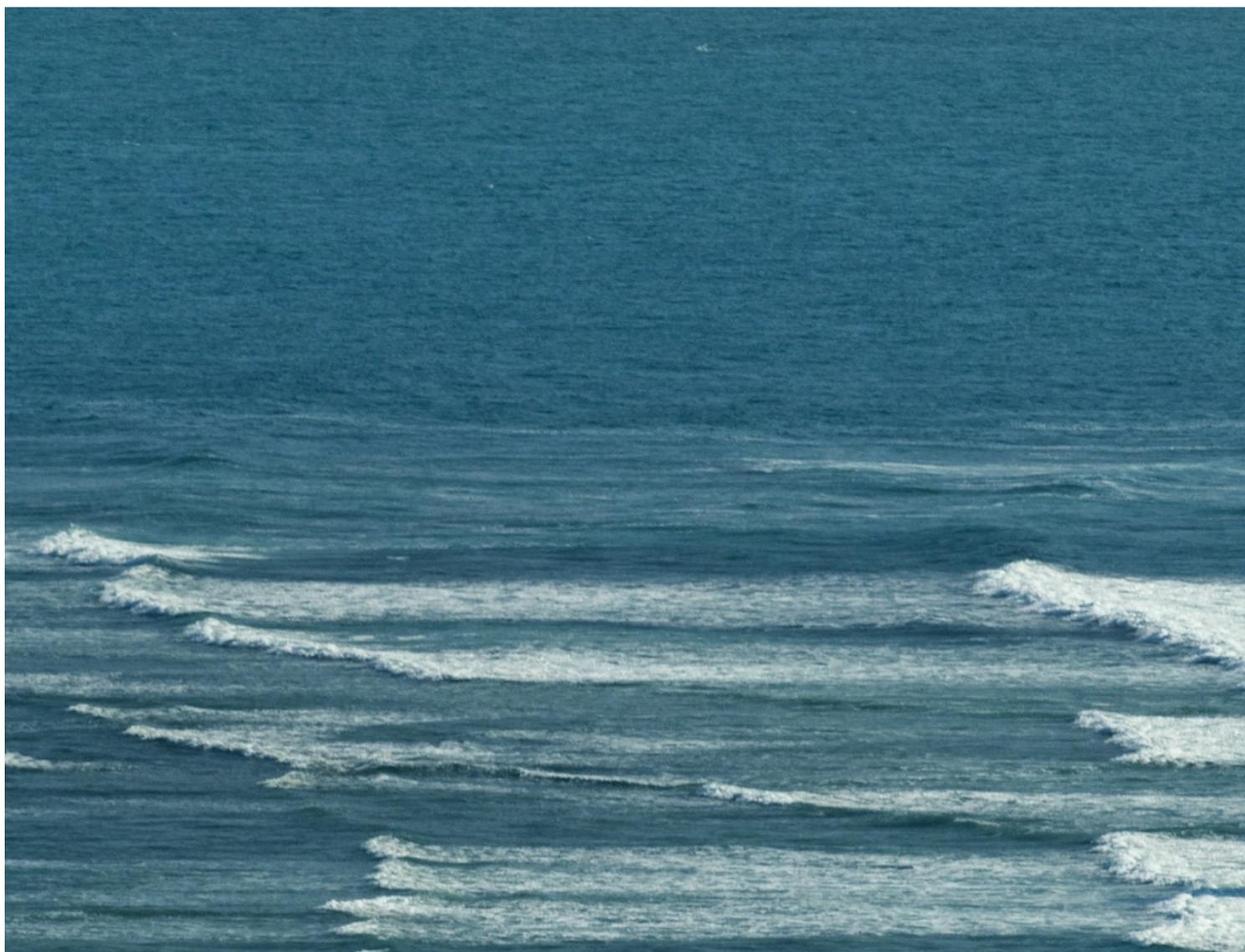
À travers la mise en place d'événements éducatifs et culturels, l'ensemble des acteurs œuvre collectivement pour sensibiliser et éduquer, dès le plus jeune âge, les citoyens aux enjeux liés à la mer et au littoral.

Des métiers de la mer attractifs

L'installation de nouvelles filières liées notamment aux biotechnologies ou aux énergies marines renouvelables (éolien, hydrolien ou houlomoteur) est un enjeu majeur pour la façade maritime. Ces nouveaux secteurs sont autant d'opportunités de mise en place de formations adaptées pour accompagner le développement de l'emploi local.

En parallèle, l'amélioration des conditions de travail (cadre social, modernisation des navires,...) contribue à l'attractivité des métiers de la mer.





Partie 2

Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes

Chapitre 1 : Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux	36
Chapitre 2 : Carte des vocations	44



Chapitre 1 Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux



Parcs à huîtres de l'estuaire de la Seudre ©Laurent Mignaux / Terra

Le diagnostic de la façade Sud-Atlantique a permis de faire émerger des enjeux aussi bien écologiques, physiques (risques littoraux) que thématiques, intéressant l'ensemble des filières maritimes. Sur cette base, la vision à horizon 2030 permet de dégager de grandes orientations stratégiques, intégratrices à long terme pour l'avenir de la façade maritime et organisées autour de 3 axes : un patrimoine littoral et marin d'exception, une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques et l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation.

Afin d'atteindre cet avenir souhaité, des objectifs stratégiques et particuliers ont été fixés sur l'échelle de temps du DSF (6 ans) : ils visent à préserver l'environnement ou à donner une impulsion à chacun des secteurs de l'économie maritime.

Quatorze objectifs stratégiques environnementaux ont été définis. Les objectifs stratégiques environnementaux sont précisés par des objectifs particuliers, lesquels sont accompagnés d'indicateurs et de cibles pour permettre leur mesure, leur évaluation et leur rapportage auprès des instances européennes.

Descripteur	Enjeux ciblés	Objectifs stratégiques environnementaux
<p>D1 La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.</p>	Habitats Benthiques et pélagiques	1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
	Mammifères marins et tortues	2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
	Oiseaux marins	3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
	Poissons	4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance
<p>D2 Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.</p>	Espèces non indigènes	5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
<p>D3 Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.</p>	Espèces commerciales	6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
<p>D4 Tous les éléments constituant les réseaux trophiques marins, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien complet de leurs capacités reproductives</p>	Réseaux trophiques	7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
<p>D5 L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum.</p>	Eutrophisation	8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
<p>D6 Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés</p>	Intégrité des fonds marins	9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
<p>D7 Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins</p>	Conditions hydrographiques	10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
<p>D8 Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution</p>	Contaminants	11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
<p>D9 Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation de l'Union ou les autres normes applicables</p>	Contaminants – aspects sanitaires	12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
<p>D10 Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin</p>	Déchets	13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
<p>D11 L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin</p>	Bruit	14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins

Annexe n°6



[6.b. tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés](#)



[6.c. Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux](#)

Vingt-six objectifs stratégiques socio-économiques ont été définis. À chaque objectif stratégique socio-économique est associé des objectifs particuliers accompagnés d'indicateurs permettant leur mesure et leur évaluation.

Thème/filière	Objectifs stratégiques socio-économiques
1. Pêche professionnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins 2. Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
2. Aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole 2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes 3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
3. Ports/transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal
4. Industrie navale et nautique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
5. EMR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée 2. Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies
6. Sédiments marins et estuariens	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
7. Plaisance/loisirs nautiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins 2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
8. Tourisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
9. Risques littoraux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients 2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages
10. Sécurité et sûreté maritime	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire et contenir les risques de pollution 2. Garantir des conditions de navigation sûres 3. Optimiser les moyens de surveillance
11. Paysages, sites et patrimoine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs 2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral
12. Connaissance/recherche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins 2. Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances
13. Innovation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats 2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation
14. Formation/sensibilisation/attractivité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer 2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer

Annexe 6

6.a. Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés

L'élaboration des objectifs stratégiques s'est faite en cohérence avec la vision proposée à l'horizon 2030. Le tableau ci-après précise la façon dont les objectifs sont rattachés à la vision.

1. Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

1.1. Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs	
▼ Vision 2030	
<p><i>L'eau douce, issue des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire a un impact direct – du fait de sa qualité – sur le bon état du milieu marin de la façade maritime Sud-Atlantique. En outre, les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte. Ils impactent directement les nurseries de poissons et les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules. Cette dépendance des activités vis-à-vis de la qualité de l'eau incite à la mise en place de réseaux de surveillance et de mesures qui contribuent au maintien du bon état des masses d'eaux. Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales.</i></p> <p><i>La préservation du milieu marin fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui disposent depuis 2016 d'un plan d'action pour le milieu marin. L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.</i></p>	
▼ Objectifs stratégiques environnementaux	▼ Objectifs stratégiques socio-économiques
<p>8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin</p> <p>10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème</p> <p>11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels</p> <p>12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade</p> <p>13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime</p>	<p>02. Aquaculture :</p> <p>1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole</p> <p>2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes</p> <p>07. Plaisance et loisirs nautiques :</p> <p>1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins</p> <p>09. Risques :</p> <p>2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages</p> <p>10. Sécurité et sûreté maritime :</p> <p>1. Réduire et contenir les risques de pollution</p>
1.2. Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception	
▼ Vision 2030	
<p><i>La façade maritime Sud-Atlantique bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception. La soixantaine d'aires marines protégées qui y ont été créées sous des formes juridiques diverses (réserves nationales, parcs naturels marins, sites Natura 2000...) et le nombre élevé de sites classés témoignent de cette réalité. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ; il est aussi le support direct ou indirect de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports nautiques et sous-marins, la pêche maritime, l'aquaculture...</i></p> <p><i>L'augmentation de la pression sur ces espaces rend impérative la mise en œuvre des plans de gestion et des documents d'objectifs par les organes de gouvernance propre à chacune de ces aires marines. Outre leur effet attendu sur l'environnement marin, la gestion raisonnée des milieux au plus près des territoires est un puissant facilitateur de la réduction des conflits d'usage.</i></p>	
▼ Objectifs stratégiques environnementaux	▼ Objectifs stratégiques socio-économiques
<p>1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers</p> <p>2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues</p> <p>3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'éstran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger</p> <p>4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance</p> <p>5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines</p> <p>6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au</p>	<p>10. Sécurité et sûreté maritime :</p> <p>1. Réduire et contenir les risques de pollution</p> <p>11. Paysages, sites et patrimoine :</p> <p>1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs</p>

<p>niveau du rendement maximum durable</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs 8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin 9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales 10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème 11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels 12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade 13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime 14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins 	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

1.3. Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

▼ Vision 2030

La prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens et au développement des activités qui bordent le littoral. Au Nord de la façade, en Charente-Maritime, la côte est fortement exposée au risque de submersion marine, de nombreux outils ont été déployés pour y faire face. Plus au Sud, la forte érosion de la côte sableuse aquitaine a conduit à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités. Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'est positionné en pointe sur la question de la gestion des risques littoraux et la résilience des territoires côtiers et doit poursuivre en ce sens, face à l'accentuation des risques liée au changement climatique.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

- 09. Risques :**
 1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients
- 10. Sécurité et sûreté maritime :**
 3. Optimiser les moyens de surveillance

2. Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

2.1. Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

▼ Vision 2030

La façade maritime Sud-Atlantique est riche des nombreuses activités maritimes et littorales qui s'y déploient, génératrices d'emplois. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique, notamment pour le renouvellement des navires de pêche, est un facteur favorable à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l'emploi.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

- 01. Pêche professionnelle :**
 1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins
 2. Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
- 04. Industrie navale et nautique :**
 1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
- 07. Plaisance et loisirs nautiques :**
 1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de

	mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins 13. Innovation : 2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2. La Nouvelle-Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de production énergétique

▼ Vision 2030

Les potentialités des énergies marines renouvelables y sont avérées. Leur réalisation doit ainsi contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique au travers de projets tels que le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la ligne de transfert d'énergie France-Espagne, le houlomoteur, et l'hydrolien estuarien.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

05. Energies marines renouvelables :

1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée

2.3. Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

▼ Vision 2030

Les filières motrices de la construction navale, du transport maritime, d'extraction de matériaux, du nautisme et du tourisme balnéaire ainsi que celles des productions primaires, emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine (ostréiculture et pêche) représentent de réelles opportunités en termes d'emploi. L'État en région souhaite évidemment les conforter et les encourager. L'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine « de faire de l'océan notre avenir » s'inscrit parfaitement dans la stratégie de façade maritime visant à promouvoir l'économie bleue. Elle trouvera sa déclinaison opérationnelle notamment dans les différents schémas de planification territoriale.

En tout état de cause, le développement potentiel de l'ensemble des activités maritimes tiendra compte de la zone de défense de la Direction Générale de l'Armement au niveau de la façade Sud-Atlantique.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

01. Pêche professionnelle :

1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins

02. Aquaculture :

3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique

06. Sédiments marins et estuariens :

1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne

07. Plaisance/loisirs nautiques :

2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement

2.4. Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

▼ Vision 2030

Les grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, les ports de commerce de Rochefort - Tonnav-Charente et de Bayonne et les 7 principaux ports de pêche de la région Nouvelle-Aquitaine constituent l'armature logistique principale du développement de l'économie bleue. Ils sont les supports des projets structurants et de l'innovation et vecteurs de densification industrielle. La vision de l'État en région pour 2030 repose sur une recherche accrue de synergie entre les ports de l'Atlantique et sur l'amélioration des connexions à leur hinterland - en particulier par la voie ferrée - au travers d'une approche intégrée dans la gestion des flux et des projets.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

03. Ports et transport maritime :

1. Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal

04. Industrie navale et nautique :

1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique

10. Sécurité et sûreté maritime :

2. Garantir des conditions de navigation sûres

2.5. Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

▼ Vision 2030

L'économie bleue en Nouvelle-Aquitaine doit résolument s'inscrire dans la durabilité. Le milieu marin et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires et de pressions multiples. L'accentuation des risques, la pression démographique sur la frange littorale, l'impératif de l'emploi et du développement économique, les effets du changement climatique pèsent sur les ressources naturelles. Le déploiement de l'économie bleue doit tenir compte des capacités d'accueil de nos territoires et adopter une sobriété énergétique et un usage raisonné des ressources.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

- 5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
- 6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
- 9. Eviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
- 10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

- 06. Sédiments marins et estuariens :**
 - 1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
- 07. Plaisance et loisirs nautiques :**
 - 1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins
 - 2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
- 08. Tourisme :**
 - 1. Conforter le potentiel touristique du littoral, respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
- 11. Paysages, sites et patrimoine :**
 - 1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs

3. Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

3.1. Mieux connaître la mer

▼ Vision 2030

Le maillage territorial des structures universitaires et scientifiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine constitue un atout majeur pour le développement de la connaissance sur les milieux marins et les nouvelles technologies. Ces différents organismes (unités mixte de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'IRSTEA, l'INRA, ...) mènent des programmes de recherche variés et interdisciplinaires dans un objectif de travail collaboratif intégrant les grands enjeux du territoire littoral.

La mer reste néanmoins un vaste territoire à explorer. La connaissance des milieux marins et de leur fonctionnement demeure incomplète. La compréhension du fonctionnement des écosystèmes remarquables, de l'hydrodynamique, des dynamiques sédimentaires et l'appréhension des impacts cumulés des pressions s'appliquant aux milieux apparaissent comme des éléments essentiels à la prise en compte du lien terre-mer et à l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur les milieux marins.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

- 06. Sédiments marins et estuariens :**
 - 1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
- 12. Connaissance/recherche :**
 - 1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins

3.2. Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

▼ Vision 2030

L'émergence de synergies entre les acteurs scientifiques et la société civile (professionnels de la mer, associations, clubs sportifs...) pour le partage et le développement de la connaissance est un atout à valoriser. Les liens entre la communauté scientifique et le monde industriel doivent se renforcer.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

- 12. Connaissance/recherche :**
 - 2. Assurer une collecte des données partagée et une meilleure valorisation des connaissances

3.3. Maintenir des capacités de R&D pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

▼ Vision 2030

Les innovations dans le domaine maritime permettront l'accompagnement des filières traditionnelles pour des activités respectueuses de leur environnement (adaptation et renouvellement des navires, déconstruction, recyclage, transition numérique). Les centres techniques régionaux accompagnent déjà en Nouvelle-Aquitaine les filières de la conchyliculture et de la pêche pour conforter leur activité et leur fournir des outils de développement et d'adaptation. La façade Sud-Atlantique doit par ailleurs continuer à affirmer sa place de leader en recherche et développement pour la filière nautique et la glisse.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

04. Industrie navale et nautique :

1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique

05. Energies marines renouvelables :

2. Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies

13. Innovation :

1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats

2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation

3.4. Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

▼ Vision 2030

À travers la mise en place d'événements éducatifs et culturels, l'ensemble des acteurs œuvre collectivement pour sensibiliser et éduquer, dès le plus jeune âge, les citoyens aux enjeux liés à la mer et au littoral.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

11. Paysages, sites et patrimoine :

1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs

2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral

14. Formation/sensibilisation/attractivité

2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer

3.5. Des métiers de la mer attractifs

▼ Vision 2030

L'installation de nouvelles filières liées notamment aux biotechnologies ou aux énergies marines renouvelables (éolien, hydrolien ou houlomoteur) est un enjeu majeur pour la façade maritime. Ces nouveaux secteurs sont autant d'opportunités de mise en place de formations adaptées pour accompagner le développement de l'emploi local. En parallèle, l'amélioration des conditions de travail (cadre social, modernisation des navires,...) contribue à l'attractivité des métiers de la mer.

▼ Objectifs stratégiques environnementaux

▼ Objectifs stratégiques socio-économiques

01. Pêche professionnelle :

1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins

14. Formation/sensibilisation/attractivité

1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer

Chapitre 2 Carte des vocations

À partir des activités socio-économiques et des secteurs écologiques, une carte des vocations de la façade Sud-Atlantique a été élaborée. La carte des vocations permet d'identifier, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés, tant par la stratégie de façade maritime que par ceux issus d'autres processus. Elle favorise la définition de priorités stratégiques (vocations) pour les secteurs identifiés. Sept territoires ont ainsi été identifiés. Ces derniers sont définis, non pas par des limites administratives ou géographiques strictes mais comme des zones homogènes d'enjeux en présence.

Chaque secteur fait l'objet d'une vocation particulière qui exprime une projection dans l'avenir ou une volonté d'évolution concernant les activités et le milieu marin. Les vocations retenues reposent sur les principaux enjeux écologiques identifiés et les activités présentes ou potentielles. La liste des activités n'est cependant pas exhaustive et les vocations ne sont pas exclusives du développement d'autres activités. La carte reste synthétique sans présenter toutes les potentialités de chaque zone.

Secteur 1

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Il se distingue par la présence de nombreuses activités : pêche, aquaculture, transport maritime, plaisance, tourisme dont la gestion doit intégrer la présence d'habitats particuliers (prés salés, vasières...) et d'espèces à enjeux (notamment les amphihalins).

Vocation : Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes.

Secteur 2

Côte sableuse aquitaine

Ce secteur est marqué par de fortes activités balnéaires, des sports de glisse nautiques et une pêche côtière artisanale développée. Les risques littoraux et notamment le recul du trait de côte sont très marqués sur la zone.

Vocation : Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.

Secteur 3

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Ce secteur est marqué par une grande diversité d'activités fortement rythmée par les saisons : pêche, ostréiculture, tourisme balnéaire. Il subit de fortes pressions liées à l'artificialisation du littoral et aux aléas naturels. A cela s'ajoute les nombreux enjeux environnementaux (herbiers de zostère, oiseaux marins,...) qui doivent être intégrés dans la gestion du territoire.

Vocation : Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes.

Secteur 4

Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

La pêche côtière et la filière nautique sont prépondérantes dans cette zone. Les ports en présence génèrent un transport maritime important. La côte basque joue aussi un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces d'intérêt commercial. De plus, elle abrite le Gouf de Capbreton, l'un des trente canyons côtiers recensés dans le monde.

Vocation : Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état écologique, à la prise en compte de l'évolution du trait de côte, en privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).

Secteur 5

Le plateau continental

Le secteur est marqué principalement par les activités de pêche professionnelle et de navigation. Le développement de nouvelles activités (énergies marines renouvelables, granulats, etc.) devra prendre en compte les secteurs à forts enjeux écologiques (ex : plateau de Rochebonne..).

Vocation : Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.

Secteur 6

Le talus continental

Ce secteur abrite des habitats variés et de nombreux canyons sous-marins qui sont le lieu de refuge pour de nombreuses espèces de poisson. Les activités de pêche et de navigation y sont particulièrement développées.

Vocation : Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeux écologiques.

Secteur 7

La plaine abyssale

Peu d'activités s'exercent dans cette zone hormis le transport maritime. Cependant, des enjeux écologiques sont identifiés concernant notamment les cétacés.

Vocation : Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.

À chaque secteur est associé une fiche descriptive à laquelle est attachée une carte détaillée de la zone, permettant ainsi d'afficher à une échelle plus locale les différents éléments de planification maritime.

Sont également mentionnés dans la fiche :

- les activités présentes sur le territoire
- les spécificités écologiques
- les interactions entre activités et milieu marin
- les perspectives d'évolution des activités
- les documents de planification nécessitant une compatibilité ou une prise en compte du DSF
- les objectifs stratégiques associés au territoire

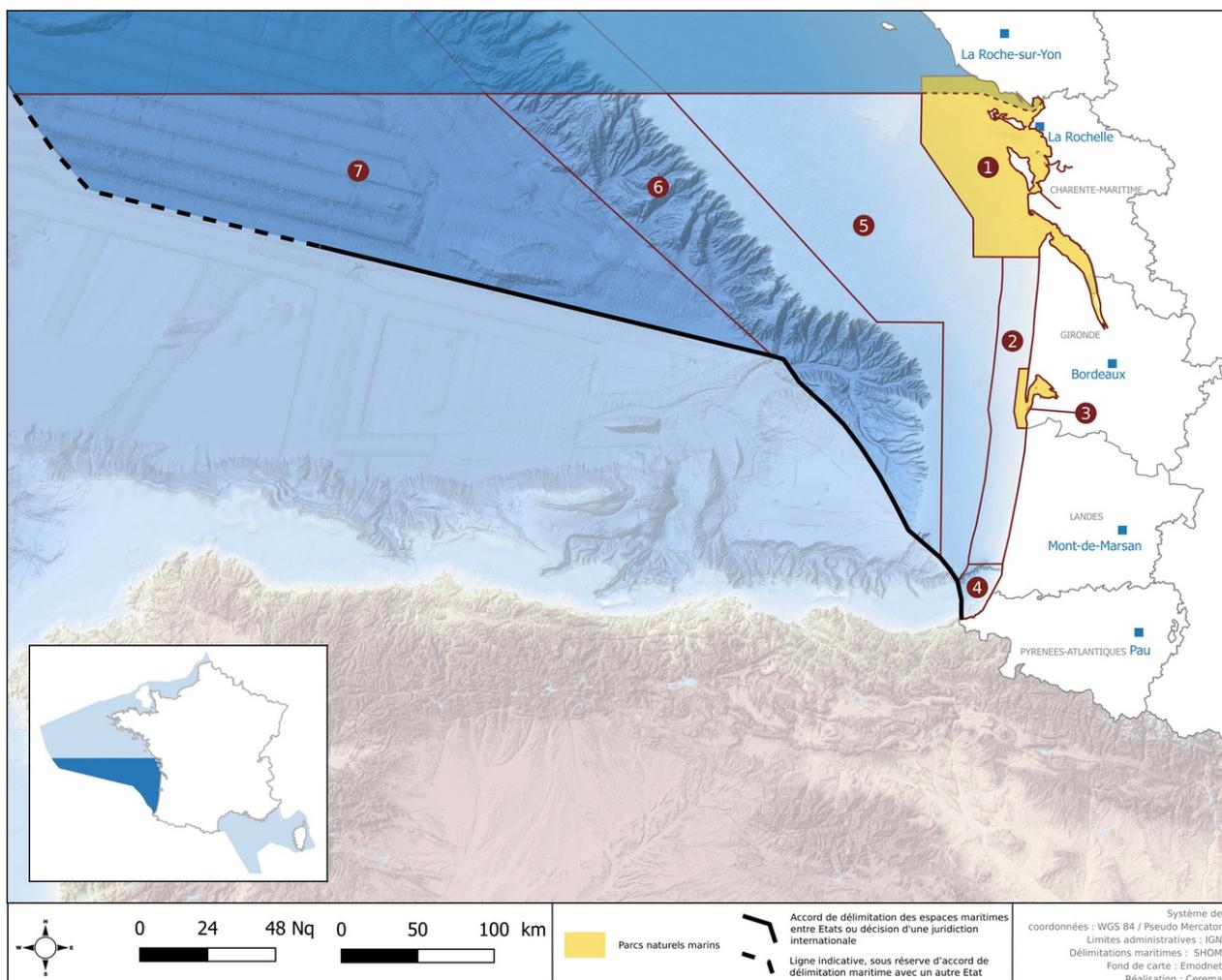
Annexe 8

 Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations



Phare de Chassiron ©Laurent Mignaux / Terra

Carte des vocations de la façade maritime Sud-Atlantique



1 Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

Connaissance et protection du patrimoine marin; développement durable des activités maritimes.

2 Côte sableuse aquitaine

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.

3 Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Connaissance et protection du patrimoine marin; développement durable des activités maritimes.

4 Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état écologique, à la prise en compte de l'évolution du trait de côte, en privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).

5 Le plateau continental

Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.

6 Le talus continental

Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.

7 La plaine abyssale

Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.



Glossaire

A

Abrasion : usure mécanique du substrat en place par frottement.

Activités anthropiques : activités d'origine humaine.

Aire marine protégée : espace délimité en mer, sur lequel est fixé un objectif de protection de la nature à long terme. Cet objectif est rarement exclusif : il est souvent, soit associé à un objectif local de développement socio-économique, soit articulé avec une gestion durable des ressources. Elle se caractérise également par un certain nombre de mesures de gestion mises en œuvre au profit de l'objectif de protection : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementation, surveillance, information du public, etc.

Aquaculture : production d'organismes aquatiques en eau douce, saumâtre ou marine et dans des conditions contrôlées ou semi-contrôlées par l'homme, qu'il s'agisse d'animaux ou de végétaux.

Amphihalins : organisme aquatique migrateur qui, à des moments bien déterminés de son cycle de vie, passe de l'eau salée à l'eau douce et vice versa.

Anthropisation : effet de l'homme sur les milieux naturels.

Antifouling (peinture) : peinture contenant des substances destinées à empêcher les organismes aquatiques de se fixer sur la coque des navires ou sur d'autres objets immergés.

Artificialisation : modification des espaces naturels par l'homme du fait de la construction d'infrastructures.

Assises de la mer et du littoral : initiées en juillet 2013, elles constituent une démarche de concertation autour de 10 grands thèmes dont l'objectif est de participer à l'élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral.

B

Bassin versant : un bassin versant, ou bassin hydrographique, correspond à une surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers une sortie.

Bathymétrie : équivalent sous-marin de la topographie, c'est-à-dire description du relief immergé grâce aux mesures de profondeurs.

Benthique : adjectif qui qualifie l'interface eau-sédiment (= interface eau-lithosphère) d'un écosystème aquatique, quelle qu'en soit la profondeur. Qualifie également un organisme vivant libre (vagile) sur le fond ou fixé (sessile).

Biocénose : ensemble des organismes vivants (animaux et végétaux dont microorganismes) qui occupent un milieu naturel déterminé (le biotope). Ce groupement d'êtres vivants est caractérisé par une composition spécifique déterminée et par l'existence de phénomènes d'interdépendance. L'ensemble biocénose -biotope constitue l'écosystème. Une biocénose se modifie au cours du temps (phase pionnière, phase intermédiaire et phase d'équilibre). La biocénose correspond à la composante vivante de l'écosystème, par opposition au biotope.

Biodiversité : la biodiversité ou diversité biologique est une expression apparue dans les années 1980, vulgarisée lors de la Conférence de Rio en 1992.

Elle est constituée de l'ensemble des espèces vivantes (diversité spécifique), de leur patrimoine génétique (diversité génétique), des habitats (diversité des écosystèmes et des fonctionnalités) et des paysages. Par des relations de compétition, de prédation, ou de coopération, tels les maillons d'une chaîne infinie, chacun vit en interdépendance. La biodiversité est indispensable aux grands équilibres écologiques, lesquels jouent un rôle déterminant dans la disponibilité des éléments essentiels à la vie : la nourriture, l'eau et l'air.

Biotechnologie : toute technique utilisant des êtres vivants (micro-organismes, animaux, végétaux), généralement après modification de leurs caractéristiques génétiques, pour la fabrication industrielle de composés biologiques ou chimiques (médicaments, matières premières industrielles) ou pour l'amélioration de la production agricole (plantes et animaux transgéniques ou OGM).

Biotope : espace caractérisé par des facteurs climatiques, géographiques, physiques, morphologiques et géologiques, etc. en équilibre constant ou cyclique et occupé par des organismes qui vivent en association spécifique (biocénose). C'est la composante non vivante de l'écosystème.

Bon état écologique : le « bon état écologique » du milieu marin est défini dans la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin (DCSMM) » comme étant « l'état écologique des eaux marines tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs dans le cadre de leurs conditions intrinsèques, et que l'utilisation du milieu marin soit durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir ».

C

Canyon sous-marin : entaille profonde et encaissée dans le talus continental, plus ou moins sinueuse et ramifiée, caractérisée par des versants raides et un profil en long très incliné, parcouru par des courants de turbidité.

Captures accidentelles : espèces capturées involontairement dont l'occurrence est faible.

Chiffre d'affaires : montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Circalittoral : étage qui s'étend depuis la limite inférieure de vie des algues (=jusqu'à la limite de vie des organismes les plus tolérantes aux faibles éclaircissements. Les limites supérieures et inférieures de cet étage varient donc en fonction de la turbidité de l'eau. (de -40m à - 100m environ)

L'étage circalittoral est une zone de l'estran qui s'observe sous le niveau infralittoral, là où les algues photophiles commencent à se faire rares. Il se termine lorsque les organismes sciaphiles, *i.e.*, disparaissent à leur tour.

Clapage : immersion en mer des produits de dragage de ports en un lieu réservé et autorisé à cet effet.

Cluster : réseau d'entreprises constitué majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent à une même filière.

Code de l'environnement : recueil dans lequel ont été réunis les lois, décrets et règlements concernant l'environnement. Le code de l'environnement reconnaît aujourd'hui quatre principes de base en matière de gestion de l'environnement : le principe de précaution, le principe d'action préventive, le principe pollueur-payeur et le principe de participation.

Conchyliculture : ensemble des procédés et des techniques utilisés pour favoriser la production de coquillages.

Conflit d'usage : rivalités entre usagers d'une même ressource ou d'un même espace pour son appropriation, sa gestion ou son exploitation.

Criée : lieu de première mise en marché du poisson lorsqu'il est débarqué dans le port de pêche.

Crinoïde : classe de la systématique animale, qui appartient à l'embranchement des échinodermes et qui est la seule catégorie encore vivante de ce qui fut autrefois un groupe florissant d'animaux toujours fixés au sol.

Croissance bleue : croissance économique durable des secteurs liés à la mer.

D

Débat public : dispositif de démocratie participative institué par la loi et mis en œuvre par la Commission nationale de débat public.

DCSMM : Directive cadre stratégie pour le milieu marin : Directive 2008/56/CE du 17 juin 2008 qui établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin en vue de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

DCE : Directive cadre sur l'eau : Directive 2000/60/CE du 22 octobre 2000 qui établit des règles pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau de l'Union européenne et parvenir au bon état des rivières, lacs et eaux souterraines et côtières en Europe.

DHFF : Directive Habitats Faune Flore (plus connue sous le nom de Directive « Habitats ») : Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Directive Oiseaux : directive 2009/147/CE concernant la préservation des oiseaux sauvages. Elle complète la directive « Habitats », avec pour objectif la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 »

Domaine public maritime (DPM) : il est constitué du sol, du sous-sol de la mer, compris entre la limite haute du rivage, c'est-à-dire celles des plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles, et la limite, côté large, de la mer territoriale ; des étangs salés en communication directe, naturelle et permanente avec la mer ; des lais (parcelles dont la mer s'est définitivement retirée) et relais (dépôts alluvionnaires) de la mer ;

Dragage : action de prélever du sédiment sur le fond de la mer à l'aide d'une drague, soit pour étudier un échantillon de sédiment, soit pour dégager un chenal navigable (création ou entretien).

E

Écosystème : ensemble des êtres vivants (biocénose), des éléments non vivants et des conditions climatiques et géologiques (biotopes) qui sont liés et interagissent entre eux et qui constitue une unité fonctionnelle de base en écologie. L'écosystème a des propriétés qui sont distinctes de la somme des propriétés de ses deux composantes.

Écosystémique (approche) : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont dépend l'être humain.

Elasmobranchie : sous-classe des poissons cartilagineux. Ce taxon comprend les raies et les requins.

Endémique : caractérise des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité.

Énergie marine renouvelable : le terme énergie marine renouvelable recouvre un ensemble de technologies qui permettent la production d'énergie à partir du milieu marin (marée, houle, courants, chaleur, etc.) On associe également la production des éoliennes en mer à cet ensemble.

Ensoiillage : enfouissement d'une canalisation sous-marine ou d'un câble dans le sol marin.

Érosion : phénomène résultant de l'action de l'eau, des vents ou d'un produit chimique sur de la matière minérale ou autre, et qui provoque l'enlèvement des couches supérieures des sols.

Estuaire : embouchure d'un fleuve, un plan d'eau côtier créé par un cours d'eau se jetant dans le milieu marin et dans lequel les organismes qui y vivent sont sujets à des variations de salinité créées par les marées.

Étalement urbain : extension non maîtrisée de zones construites à la périphérie d'un espace urbain.

Étang rétro-littoral : étang situé en arrière du trait de côte.

Eutrophisation : enrichissement des eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux marines) en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elle se manifeste par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s'ensuit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés (alimentation en eau potable - loisirs, etc.).

F

Flottille : ensemble de navires de même nature (ex : flottille de chalutiers, flottille de fileyeurs)

Foncier : relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition.

Frange littorale : bande étroite située à proximité immédiate du trait de côte et directement concernée par sa mobilité.

Frayère : aire (marine, ou d'eau douce ou saumâtre) dans laquelle les animaux, poissons principalement, se rassemblent périodiquement pour leur reproduction et où ils déposent leurs œufs.

Fret ferroviaire : transport de marchandises par train.

G

Gestion intégrée : la gestion intégrée désigne un mode de gestion de certaines activités qui intègre, dès la phase de conception, l'ensemble des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui leur sont liés.

Gorgones : organismes marins de la famille des cnidaires marins (coraux). Ce sont des octocoralliaires coloniaux dont le squelette est constitué par une matière organique cornée élastique (la gorgonine) incluant des aiguilles calcaires. Ce squelette est entouré d'un tissu mou où se trouvent des polypes munis d'une bouche et de 8 tentacules. Elles sont suspensivores.

Granulat : ensemble des constituants inertes (sables, fines, graviers, cailloux concassés) des mortiers et bétons.

H

Habitats (au sens de la directive) : milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales (ex : tourbières, roselières d'estuaire, chênaies...). Ce sont des zones terrestres ou aquatiques possédant des caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques. (ex : en dynamique des populations, on parlera d'un «Habitat à *Abra alba*», pour faire allusion à toute la population - et le milieu naturel environnant - caractérisé par l'occurrence de *Abra alba*, espèce représentative de ce milieu, de cet habitat).

Habitat benthique : habitat à l'interface eau-sédiment (= interface eau-lithosphère) d'un écosystème aquatique, quelle qu'en soit la profondeur. Habitat composé d'organisme vivant libre (vagile) sur le fond ou fixé (sessile).

Habitat biogénique : habitat d'origine naturelle.

Halieutique : qualifie toutes les activités relevant de la pêche sous toutes ses formes.

Herbiers de zostères : cet habitat est constitué par une plante à fleur (phanérogame marine) qui se développe sur des fonds constitués de sédiments meubles (graviers, sables et vase) de la zone infralittorale, jusqu'à dix mètres de profondeur. Les zostères forment des herbiers, parfois denses, comparables aux prairies terrestres.

Hermelles : annélide polychète sédentaire (*Sabellaria alveolata*) vivant dans des tubes de sable aggloméré. Ces vers sont capables de constituer des récifs assez importants. Cette espèce dite ingénieuse.

Hinterland : désigne la zone d'influence et d'attraction économique d'un port, c'est-à-dire la zone qu'un port approvisionne ou dont il tire ses ressources.

I

Intrant (agriculture) : produits apportés aux terres et aux cultures, qui ne proviennent ni de l'exploitation agricole ni de sa proximité.

L

Linéaire côtier : longueur développée de la côte.

Loi littoral : loi du 3 janvier 1986 qui a posé un certain nombre de règles relatives à la gestion, à la préservation et à l'aménagement et l'urbanisme du littoral.

M

Maërl : mot d'origine bretonne utilisé pour désigner les algues calcaires du genre *Lithothamnium*, dont le thalle de couleur violette n'est pas fixé et est emporté par les courants pour se déposer en bancs importants dans les zones calmes. Ces algues sont exploitées pour produire un amendement calcaire utilisé sur les sols acides (en Bretagne notamment).

Mytiliculture : culture des moules.

N

Nourricerie : zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile pour s'y nourrir et poursuivre leur développement. Une zone de nourricerie peut être fréquentée par plusieurs (nombreuses) espèces.

Nurserie : lieu où se regroupe des individus juvéniles.

O

Offshore : qui s'effectue au large.

Ostréiculture : culture des huîtres.

P

Panache : se dit de la zone de dispersion d'un rejet ou d'un fleuve.

Pélagique : qualifie le milieu marin de pleine eau et les êtres qui y vivent. Se dit également d'une espèce vivant en pleine eau, ou au large comme les oiseaux marins.

Pisciculture marine : élevage de poissons marins.

Plaisance : se dit de la navigation pratiquée pour le loisir, le sport, et de ce qui s'y rapporte.

Plan de prévention des risques technologiques : outil introduit par la loi du 30 juillet 2003 et le décret du 7 septembre 2005 pour renforcer la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à haut risque, et notamment pour tenter de résorber certaines situations existantes héritées du passé.

PLU (Plan local d'urbanisme) il est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUI). Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

Poisson migrateur : poisson qui effectue des déplacements, ou migrations, plus ou moins longs au cours de sa vie pour accomplir son cycle biologique. Les poissons amphihalins sont par définition des poissons migrants.

Production primaire : quantité totale de matière organique en mer principalement produite par les algues et fixée par photosynthèse.

R

Réseau trophique : ensemble des relations alimentaires entre espèces au sein d'une communauté et par lesquelles l'énergie et la matière circulent.

Résilience : capacité à absorber une perturbation, à se réorganiser et à continuer de fonctionner de la même manière qu'avant.

Ressource naturelle : ensemble des ressources minérales ou biologiques nécessaires à la vie de l'homme et à ses activités économiques.

Roche carbonatée : roche sédimentaire constituée d'au moins 50 % de carbonates (aragonite, calcite ou dolomite).

S

SCoT : Schéma de cohérence territoriale : outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables.

Servitude : la servitude de passage des piétons sur le littoral est destinée à assurer exclusivement le passage des piétons le long du littoral et à leur assurer un libre accès au littoral. Elle interdit aux propriétaires des terrains grevés et à leurs ayants-droit d'apporter à l'état des lieux des modifications de nature à faire, même provisoirement, obstacle au libre passage des piétons, sauf autorisation préalable accordée par le préfet, pour une durée de six mois au maximum.

Site d'hivernage : espace géographique dans lequel un oiseau migrateur passe l'hiver.

Submersion : inondation ou invasion par la mer.

T

Talus continental : zone de fort dénivelé qui conduit du bord du plateau continental à la plaine abyssale.

Trait de côte : est une courbe/ligne représentant l'intersection de la terre et de la mer dans le cas d'une marée haute de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales. Par extension c'est la limite entre la terre et la mer, c'est-à-dire la côte.

Turbidité de l'eau : désigne l'obstruction à la pénétration de la lumière. La turbidité résulte de la quantité de particules solides en suspension (dites «matières en suspension»), qu'elles soient minérales – sables, argiles, limons -, ou d'origine organique – phyto- ou zooplancton, matières organiques détritiques.

Z

ZEE : zone économique exclusive : espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Il s'étend de 12 milles (limite de la mer territoriale) à 200 milles.

Zone fonctionnelle halieutique : un espace est considéré comme une zone fonctionnelle halieutique à partir du moment où il est le siège d'au moins une phase du cycle de vie (naissance, croissance, alimentation, migration, reproduction) d'une ressource halieutique.

Liste des annexes à la stratégie de façade maritime

- **Annexe 1** : Diagnostic de l'existant
- **Annexe 2** : Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux
 - **Annexe 2.a** : Analyse économique et sociale sur l'utilisation des eaux marines
 - **Annexe 2.b** : Évaluation de l'état écologique du milieu marin et des pressions exercées
 - **Annexe 2.c** : Analyse économique et sociale des coûts induits par la dégradation de l'environnement marin
- **Annexe 3** : Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin
- **Annexe 4** : Carte des enjeux socio-économiques
- **Annexe 5** : Carte des enjeux environnementaux
 - **Annexe 5.a** : Carte des enjeux écologiques
 - **Annexe 5.b** : Carte des secteurs à enjeux écologiques
 - **Annexe 5.c** : Identification des enjeux écologiques
 - **Annexe 5.d** : Méthodologie d'élaboration et de révision des objectifs environnementaux
- **Annexe 6** : Objectifs stratégiques et indicateurs associés
 - **Annexe 6.a** : Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés
 - **Annexe 6.b** : Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés
 - **Annexe 6.c** : Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux
- **Annexe 7** : Tableau des dérogations
- **Annexe 8** : Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations
- **Annexe 9** : Atlas cartographique



« *La stratégie de façade maritime Sud-Atlantique à horizon 2030*
Une feuille de route pour l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral »

👉 [Télécharger la plaquette explicative de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique](#)

Conception et réalisation

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Mission de coordination des politiques publiques maritimes et littorales
1-3, rue Fondaudège CS 21227
33074 Bordeaux Cedex

Édition septembre 2019



**Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique**

1-3, rue Fondaudège CS 21227
33074 Bordeaux Cedex
Tél. : 33 (0) 5 56 00 83 00
dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr